



Paysage culturel vivant de
l'agropastoralisme méditerranéen

Plan de gestion Causses & Cévennes

Approuvé en Conférence Territoriale le 4 décembre 2014

2015/2021

Construire un avenir commun...




Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Les Causses et les Cévennes,
paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen
inscrit sur la Liste du patrimoine
mondial en 2011





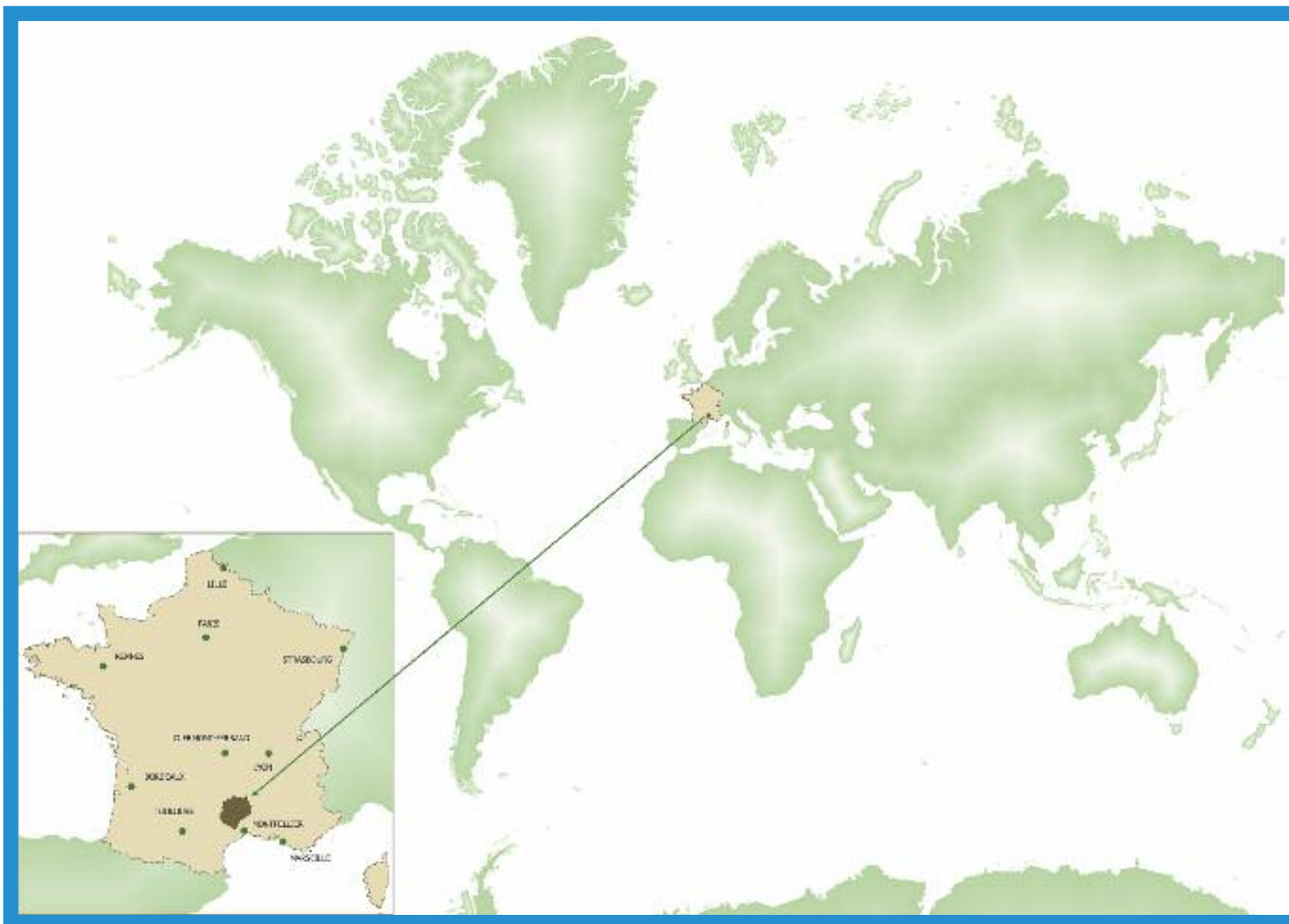
Avant-propos

« **Construire un avenir commun...** » telle est la philosophie qui a guidé tout au long de son parcours l'élaboration du Plan de gestion 2015-2021 des Causses et des Cévennes, paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen.

Faisant suite au pré-plan de gestion 2012-2014 qui a dressé un état des lieux des actions et compétences des gestionnaires déjà présents sur ce territoire, ce document vise à répondre aux questionnements de l'UNESCO sur la gestion qui sera menée pour préserver la Valeur Universelle Exceptionnelle de ce territoire en lien avec les besoins et attentes des hommes et des femmes qui y vivent et continuent à façonner ses paysages.

Il s'articule autour de sept grandes orientations déclinées en objectifs qui visent à donner des perspectives communes en matière d'agriculture, de paysages, de patrimoine et de tourisme en associant le respect des traditions et de la culture de ce vaste territoire encore vivant et donc soumis à des évolutions.

Élaboré dans une large concertation via des groupes de travail thématiques et une consultation grand public, ce document non prescriptif, sera décliné pour sa mise en œuvre concrète en un plan d'action opérationnel toujours en lien avec l'ensemble des acteurs de ce territoire qui œuvrent pour le maintien de sa Valeur Universelle Exceptionnelle.



Sommaire

Chapitre I Présentation du Bien

- 1/ Géographie des Causses et Cévennes *page 6*
- 2/ Histoire et patrimoine *page 6*
- 3/ Caractéristiques de l'agropastoralisme méditerranéen *page 7*
- 4/ La VUE du Bien inscrit *page 7*

Chapitre II Une gouvernance pour veiller au Bien

- 1/ Les trois piliers de la gouvernance *page 10*
 - a/ La Conférence territoriale
 - b/ La Mission technique : L'Entente Interdépartementale C&C
 - c/ Le Comité d'orientation
- 2/ Les appuis de la gouvernance *page 11*
 - a/ Le Conseil scientifique
 - b/ Le Pôle de compétence État

Chapitre III Élaboration du plan de gestion 2015-2021

- 1/ Le Pré-plan de gestion 2012-2014 *page 14*
- 2/ Une construction partagée *page 14*
- 3/ Un Plan qui répond aux recommandations de l'ICOMOS *page 14*

Chapitre IV Le Plan de gestion 2015-2021 : construire un avenir commun

- 1/ Les grandes lignes du Plan de gestion *page 18*
- 2/ Un Plan d'action à venir *page 18*
- 3/ Le Plan de gestion 2015-2021 : orientations et objectifs *page 19*

Annexes

- 1/ Délibération du Conseil d'administration du 18/10/2012 du Parc national des Cévennes *page 64*
- 2/ Motion sur le loup du 19/10/2012 de l'Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes *page 65*



Chapitre I

Présentation du Bien



1/ Géographie des Causses et Cévennes *page 6*

2/ Histoire et patrimoine *page 6*

3/ Caractéristiques de l'agropastoralisme méditerranéen *page 7*

4/ La VUE du Bien inscrit *page 7*

Le Bien des Causses et des Cévennes est situé dans le Sud du Massif Central en France et a été inscrit sur la liste prestigieuse du Patrimoine mondial de l'humanité le 28 juin 2011, au titre de « paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen ».

Cette pratique agricole est une forme de pastoralisme associant l'élevage des troupeaux sur des parcours et la production de fourrages et de céréales pour leur alimentation. La complémentarité des deux est nécessaire et indispensable à la survie des exploitations.

1/ Géographie des Causses et Cévennes

Ce Bien culturel, parmi les plus vastes inscrits, s'étend sur 3023 km² et couvre administrativement quatre départements français : l'Aveyron, le Gard, l'Hérault et la Lozère et deux régions, à savoir Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées. Il s'étend ainsi sur trois grandes zones géographiques et géologiques différentes : les Causses et Gorges calcaires, les Cévennes schisteuses et les massifs granitiques du Mont-Aigoual et Mont-Lozère.

Cette diversité géologique et climatique a généré une architecture variée utilisant les reliefs et matériaux locaux et a obligé l'homme à trouver des réponses utilisant toute cette



Les Causses et Cévennes : une mosaïque de paysages

Cirque de Navacelles



diversité pour y développer, du fond des vallées aux hauts plateaux, une activité agropastorale économe, ingénieuse et respectueuse des ressources de son territoire. Depuis des millénaires l'activité agropastorale sédentaire ou transhumante permet aux hommes de vivre sur ce territoire et de maintenir de vastes espaces ouverts utilisés pour le pâturage de troupeaux et les cultures, générant ainsi une très riche biodiversité.

2/ Histoire et patrimoine

La spécificité du Bien des Causses et des Cévennes réside dans la longévité et l'adaptabilité de l'activité agropastorale aux conditions climatiques, économiques et sociales. L'activité agropastorale est attestée dès le néolithique, grâce aux recherches archéologiques qui ont révélé des ossements d'animaux domestiqués et des céréales cultivées.

Au Moyen-Âge, l'agropastoralisme a été structuré par les grands ordres militaires et religieux afin d'optimiser l'utilisation de l'espace et le rendre économiquement bénéficiaire. Cette organisation spatiale est encore aujourd'hui en place dans certaines zones du Bien.

Depuis lors, grâce à la complémentarité des activités pastorales et agricoles ou vivrières l'agropastoralisme a permis à la

population locale de se fixer et de vivre pour une grande part encore aujourd'hui de cette activité.

Malgré le bouleversement du marché de l'offre et de la demande désormais mondial, les profondes mutations des politiques agricoles européennes et les changements des règlements et des normes, la pratique agropastorale est restée. Bien ancrée, elle continue de s'adapter au monde actuel, contribuant ainsi, par son maintien, à préserver les paysages typiques des Causses et des Cévennes.

Les traces de l'activité humaine sont partout dans le paysage et constituent les attributs du Bien qui participent à sa Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE). Architecture de pierre sèche qui structure le paysage, l'organise, dompte l'eau, implante des cultures, témoigne des croyances, de la vie communautaire, améliore le passage des troupeaux et leur surveillance renferme autant de témoignages pour qui sait les percevoir.

3/ **Caractéristiques de l'agropastoralisme méditerranéen**

L'agropastoralisme est une composante du pastoralisme qui associe l'élevage de troupeaux sur des parcours et la production de fourrages et céréales pour leur alimentation, l'un et l'autre étant indissociable.

L'agropastoralisme méditerranéen se caractérise notamment par :

- L'influence du climat méditerranéen (étés secs à très secs et hivers doux à froids selon les altitudes), ceci générant une éventuelle complémentarité entre hauts plateaux et plaines d'où la pratique de la transhumance en particulier sur les pelouses sommitales et les espaces à faible productivité des hauts plateaux.



Le causse Méjean, Villeneuve et la descente sur Vébron

- Un relief qui fait une large place à la moyenne et parfois haute montagne ce qui induit une grande variété de milieux différemment valorisés en fonction des saisons et des besoins des troupeaux.
- La valorisation en priorité par un pâturage extensif des ressources fourragères spontanées des espaces naturels (prairies, pelouses, landes ou sous bois). Ces ressources peuvent être sous-utilisées en raison de formes diverses de déprises agricoles et rurales, plus ou moins partielles et anciennes. Elles sont la plupart du temps difficiles d'accès et relèvent de modes de valorisation variés, en fonction de la configuration et de la diversité des parties prenantes du système agricole à une période historique donnée.
- La présence d'espaces de grande valeur patrimoniale mais de faible productivité agronomique.
- L'activité peut être sédentaire ou transhumante avec une faculté d'adaptation et de modernisation face aux contraintes naturelles.

- L'élevage ovin, aujourd'hui moins dominant est associé ou concomitant avec des élevages caprins, bovins ou d'équidés avec parfois la sauvegarde de races domestiques locales menacées.

- La mise en culture, même sur de très faibles surfaces, de céréales ou plantes fourragères pour compléter l'alimentation des troupeaux.

- Un développement d'une pluriactivité selon les altitudes, saisons, expositions.
- Un territoire souvent difficilement mécanisable du fait d'un relief tourmenté, de sols peu profonds et d'une accessibilité difficile.

4/ **La VUE du Bien inscrit**

Parmi les 10 Critères de sélection fixés par le Comité du Patrimoine mondial, les Causses et Cévennes ont été retenus selon les critères III et V.

Critère (III) : Les Causses et les Cévennes sont un témoignage exceptionnel d'une tradition culturelle d'une civilisation vivante : l'agropastoralisme méditerranéen.

Extrait de la décision 35COM 8B.39 :

«... Cette tradition culturelle, basée sur des structures sociales et des races locales caractéristiques, se reflète dans la structure du paysage, en particulier dans les modèles de fermes, d'établissements, de champs, de gestion de l'eau, de drailles et de terrains communaux de vaine pâture et dans ce qu'elle révèle sur le mode d'évolution de ces éléments [...] »

Critère (V) : Les Causses et les Cévennes sont un exemple d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation du territoire représentatif d'une culture et d'une interaction humaine avec son environnement.

Extrait de la décision 35COM 8B.39 :

«... Les zones du paysage illustrent des réponses exceptionnelles apportées à la manière dont le système s'est développé au fil du temps... »

En effet, les fondements de l'agropastoralisme sont encore en place aujourd'hui et on retrouve sur ce territoire les différents types d'organisations pastorales rencontrées sur le pourtour Méditerranéen : agropastoralisme, silvo-pastoralisme, transhumance et pastoralisme sédentaire.

Les Causses et Cévennes sont un exemple majeur d'une activité agricole traditionnelle qui a su se renouveler, s'adapter et qui continue d'évoluer pour répondre aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux auxquels cette pratique et les paysages qui en découlent peuvent être confrontés. Aussi les acteurs qui ont aujourd'hui en charge la gestion du Bien ont à cœur de préserver ce Bien dans son intégrité et son authenticité tel que l'homme a su le faire jusqu'à présent afin qu'il continue d'y vivre.



Chapitre II

Une gouvernance pour veiller au Bien

I/ Les trois piliers de la gouvernance *page 10*

a/ La Conférence territoriale

b/ La Mission technique : L'Entente Interdépartementale C&C

c/ Le Comité d'orientation

2/ Les appuis de la gouvernance *page 11*

a/ Le Conseil scientifique

b/ Le Pôle de compétence État

Le territoire des Causses et des Cévennes est couvert par de nombreuses structures gestionnaires (État, Établissements publics, Collectivités, Chambres consulaires, Associations) qui œuvrent au quotidien pour sa préservation et sa valorisation.

Dans un souci de garantir le maintien de la Valeur Universelle de ce territoire, une gouvernance spécifique a été installée au cours de la première année suivant l'inscription. Cette gouvernance tricéphale, basée sur le partenariat et l'échange, favorise la concertation avec le territoire afin de permettre à l'État, seul garant devant l'UNESCO de la bonne conservation du Bien, de prendre les décisions de gestion adaptées à ce territoire vivant.

L'ensemble des acteurs est pleinement associé à la définition des orientations de gestion du Bien (Cf. chap. III) dans un objectif d'appropriation et qui permette ainsi une meilleure mise en œuvre opérationnelle.

I/ Les trois piliers de la gouvernance

a) La Conférence territoriale

La représentation de l'État pour le Bien UNESCO est assurée par un Préfet coordonnateur, désigné par un arrêté du Premier ministre. Le Préfet de la Lozère a officiellement été désigné Préfet coordonnateur du Bien Causses et Cévennes le 3 janvier 2013.

Afin de fixer les orientations de gestion du Bien en concertation avec les gestionnaires locaux, le Préfet coordonnateur a décidé de s'entourer des principaux gestionnaires du territoire (Régions, Départements, Parcs, Syndicats Opération Grand Site, Conservatoires, CPIE, Chambres consulaires, Comités départementaux du tourisme, Associations des maires, Villes portes, Pays) en créant une Conférence territoriale. Organe de décision et de validation des objectifs de conservation, la Conférence territoriale a été mise en place le 13 janvier 2012.

b) La Mission technique :

L'Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes Afin d'assurer la coordination de l'action des acteurs locaux et la mise en œuvre opérationnelle des orientations de gestion, l'État a désigné l'Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes comme gestionnaire délégué de l'État pour le Bien Causses et Cévennes. Établissement public créé le 11 avril 2012 sous l'impulsion des quatre départements concernés par l'inscription, l'Entente dispose de 5 salariés qui, quotidiennement, mettent en œuvre, impulsent, suivent et coordonnent les actions directement liées à la gestion, à la conservation du Bien et sensibilisent à la compréhension de sa Valeur Universelle Exceptionnelle.

c) Le Comité d'orientation

Le comité d'orientation est l'organe d'échange et de concertation avec le territoire. C'est l'Association de Valorisation de l'Espace Causses et Cévennes (AVECC) qui assure cette mission depuis l'évolution de ses statuts le 28 juin 2012. Structure associative ouverte à toutes structures ayant un lien avec le territoire ou l'objet de l'inscription, elle offre un espace de libres échanges sur l'avenir de la Valeur Universelle Exceptionnelle de ce territoire. Elle fait ainsi émerger des préconisations de gestion qui sont soumises à la mission technique et à la Conférence territoriale pour décision.



La Conférence territoriale, Mende, 7 juillet 2014

2/ Les appuis de la gouvernance

a) Le Conseil scientifique

La gouvernance s'appuie sur un Conseil scientifique de haut niveau qui rassemble une trentaine de membres qui sont chargés de porter un regard constructif sur l'avenir de l'inscription et les évolutions acceptables pour préserver la Valeur Universelle Exceptionnelle. Il est chargé de développer des projets de recherche pour affiner et développer la connaissance sur l'interaction de l'agropastoralisme avec les paysages. Il a un rôle d'observateur et de conseiller auprès des structures de la gouvernance.



Le Conseil scientifique, Lodève

b) Le Pôle de compétence État

La multiplicité des services de l'État concerné par le Bien Causses et Cévennes (3 ministères, 2 régions, 4 départements) a rapidement fait naître la nécessité d'un lieu de coordination des services de l'État autour des enjeux des Causses et des Cévennes.

Ce pôle rassemble les Directions régionales de l'Écologie, de l'aménagement et du logement, les Directions régionales des Affaires culturelles, les Directions régionales de l'Agriculture,

de l'alimentation et de la forêt, les Services territoriaux de l'Architecture et du patrimoine, les Directions départementales des Territoires et de la mer, le Parc national des Cévennes.

Facilitant ainsi les échanges, ce Pôle permet de répondre aux attentes de façon plus efficiente mais aussi de pouvoir relayer au plus près les objectifs de gestion. L'État peut aussi plus concrètement soutenir et impulser l'action des gestionnaires.



Bergerie de Barret, Barre des Cévennes





Chapitre III

Élaboration du Plan de gestion 2015-2021

1/ Le Pré-plan de gestion 2012-2014 *page 14*

2/ Une construction partagée *page 14*

3/ Un Plan qui répond aux recommandations de l'ICOMOS *page 14*

Le présent document fait suite au Pré-plan de gestion 2012-2014 et a été conçu dans un objectif de co-construction avec les nombreuses structures déjà présentes sur le territoire.

C'est ainsi une vision commune bâtie autour d'un avenir concerté qui s'est dessinée au fil des échanges et des réunions de travail.



Le groupe paysage, en reconnaissance sur le terrain

1/ Le Pré-plan de gestion 2012-2014

Le Pré-plan de gestion 2012-2014 arrive à son terme et avait pour principale caractéristique de faire l'état des lieux des différentes actions et politiques déployées sur le territoire Causses et Cévennes et qui répondaient aux différents enjeux pointés par l'UNESCO. Enjeux de connaissance, de sauvegarde, de développement, de médiation, de formation et de gouvernance.

À partir de ce constat, des groupes de travail thématiques ont dégagé des « Pistes de réflexions et perspectives ».

Ces perspectives ont été débattues et déclinées en fiches-actions pour construire le plan de gestion 2015-2021.

2/ Une construction partagée

L'élaboration du Plan de gestion 2015-2021 est d'abord une vision partagée de l'avenir de ce territoire. Partagée et co-construite avec les gestionnaires d'espaces, de sites ou représentants de diverses catégories socioprofessionnelles du territoire. À savoir : le Parc national des Cévennes, le Parc naturel régional des Grands Causses, les Grand Sites des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses, de Navacelles et de Saint Guilhem le Désert mais aussi le Centre permanent d'initiatives à l'environnement des Causses Méridionaux, le Conservatoire Larzac Templier et Hospitalier, les Chambres d'agriculture, les Comités départementaux du tourisme, les CAUE et plusieurs associations.

L'association de ces différents partenaires à la réflexion a aussi permis de s'assurer que le plan de gestion Causses et Cévennes n'irait pas à l'encontre de leur propre politique de gestion mais au contraire la renforcerait ou viendrait la compléter.

Afin de rendre le travail prospectif le plus pertinent possible par rapport à la réalité et les at-

tentes du territoire, des groupes de travail thématiques ont été constitués, tous ayant un technicien issu des différentes structures en fonction de la thématique choisie.

Cinq groupes ont ainsi été constitués :

- Un groupe de travail agropastoralisme ;
- Un groupe de travail culture et patrimoine ;
- Un groupe de travail communication et tourisme ;
- Un groupe de travail paysage ;
- Un groupe de travail spécifique plan de gestion.

Ces groupes ont défini des fiches-actions qui puissent concrètement répondre aux perspectives issues du pré-plan de gestion 2012-2014.

3/ Un Plan qui répond aux recommandations de l'ICOMOS

Le plan de gestion 2015-2021 a également été bâti en intégrant les recommandations de Mme Lionella Scazzosi, experte de l'ICOMOS, qui a effectué une mission d'expertise du 22 au 27 septembre 2013 sur le territoire des Causses et Cévennes, à la demande de l'État français.

Ainsi dans son rapport, Mme Scazzosi a mis en exergue cinq grandes thématiques :

✓ **La conservation et l'évolution des paysages. Les menaces qui pourraient affecter le Bien :**

Elle a noté la diminution des espaces pastoraux, l'abandon des pratiques familiales et la nécessité de réfléchir à l'avenir des terrasses aujourd'hui de moins en moins utilisées à l'échelle du territoire. Mme Scazzosi a également demandé de veiller à une meilleure intégration paysagère et parfois requalification des bâtiments, notamment agricoles. Enfin, elle a souhaité que la gouvernance définisse une véritable politique sur les énergies renouvelables. Ces préconisations ont été intégrées dans différentes orientations thématiques du plan de gestion 2015-2021.



Réunion de travail avec Lionella Scazzosi, experte ICOMOS, septembre 2013

✓ Les acteurs, les instruments, le Pré-plan de gestion :

L'experte de l'ICOMOS a pu mesurer lors de sa visite le réseau important de personnes ou de structures sensibilisées et impliquées concrètement dans la gestion du Bien. Elle a ainsi mis l'accent sur cette méthode, fastidieuse, mais garante d'un bon partage des objectifs de gestion et de conservation. Elle a notamment souhaité que cette coordination de tous les acteurs du territoire ouverts aux membres du Comité d'orientation et le Conseil scientifique invité à donner son avis sur le présent plan.

Mme Scazzosi a aussi émis le souhait de rendre plus visible le plan de gestion par rapport au pré-plan 2012-2014 et d'y intégrer plus fortement un travail de connaissance des paysages. L'objectif N°2.1 du plan des gestion a ainsi pour principal but de répondre à cette demande. Rendre ce document appropriable par tous a été un réel souci tout au long de son élaboration.

✓ La politique agropastorale mise en œuvre pour maintenir les valeurs paysagères et patrimoniales du Bien

Dans cette partie du rapport, l'experte ICOMOS a insisté sur la nécessité de coordonner les politiques dans l'intérêt de conservation du Bien et ne pas hésiter à développer un « marketing international », c'est à dire promouvoir le Bien au-delà de nos frontières pour en retirer une plus-value économique.

Par ailleurs, il a été demandé d'avoir une attention particulière pour les éleveurs transhumants. Ces recommandations ont été prises en compte dans les orientations thématiques dédiées à l'agropastoralisme et au tourisme.

✓ Les politiques d'inventaires et de suivi des valeurs paysagères et patrimoniales du Bien

L'experte ICOMOS a préconisé de mettre en place une base de données patrimoniales qui soit partageable au niveau national et international. De plus, elle a indiqué qu'il ne fallait pas se contenter d'inventorier uniquement le patrimoine bâti mais également le patrimoine immatériel et de comprendre les liens qu'entretiennent ces éléments avec les paysages. Il a été demandé que ces connaissances soient valorisées pour tout type de publics (visiteurs, scolaires, etc.)

Le volet patrimoine du plan de gestion a intégré ces préoccupations.

✓ La politique de découverte et d'interprétation du Bien

Il est important que la VUE du Bien soit appropriée par tous et que chacun puisse être ambassadeur du territoire. C'est pourquoi, il nous a été demandé de structurer les lieux d'interprétation en les axant sur l'agropastoralisme, de lutter contre la perte de la mémoire orale et des traditions et d'intégrer l'agropastoralisme dans les enjeux des Opérations Grands Sites.

Le fait d'associer les trois Grands Sites présents sur le territoire aux groupes de travail a permis de prendre en compte leurs propres objectifs de gestion. Par ailleurs, l'élaboration d'un schéma d'interprétation à l'échelle du Bien est prévu pour les années à venir.

Pour conclure son rapport d'expertise, Mme Scazzosi a mentionné que le Bien Causses et Cévennes était en bon état de conservation avec une dynamique partenariale réussie. Elle a aussi indiqué que pour l'ICOMOS, les Causses et les Cévennes étaient considérés comme un lieu d'expérimentation des politiques de gestion et de protection des paysages agropastoraux en général et devait être chef de file en la matière pour les autres pays concernés par cette thématique. Enfin, elle a souhaité que le plan de gestion soit défini en proposant un schéma méthodologique clair, ce en quoi la gouvernance s'est essayée de répondre dans ce présent plan.





Chapitre IV

Le Plan de gestion 2015-2021 : construire un avenir commun

1/ Les grandes lignes du Plan de gestion page 18

2/ Un Plan d'action à venir page 18

3/ Le Plan de gestion 2015-2021 : orientations et objectifs page 19

Orientation n°1 : Aider au maintien de l'activité agropastorale page 19

Objectif n°1 : Approfondir la connaissance sur l'agropastoralisme et ses liens avec son environnement naturel, économique et social page 19

Objectif n°2 : Aider l'installation et la transmission d'activités agropastorales page 22

Objectif n°3 : Conforter et développer les espaces agropastoraux page 24

Objectif n°4 : Maintenir et conforter l'activité agropastorale page 27

Orientation n°2 : Mieux connaître pour mieux gérer les paysages page 29

Objectif n°1 : Développer les connaissances sur les systèmes de paysages page 29

Objectif n°2 : Se doter d'outils de suivi et de gestion des paysages page 31

Orientation n°3 : Mieux connaître et gérer les attributs du patrimoine agropastoral page 34

Objectif n°1 : Développer les connaissances du patrimoine et de l'histoire des Causses et Cévennes page 34

Objectif n°2 : Pérenniser le patrimoine page 37

Orientation n°4 : Accompagner les évolutions du territoire en architecture et urbanisme page 39

Objectif n°1 : Accompagner les évolutions en architecture page 39

Objectif n°2 : Intégrer les enjeux Causses & Cévennes dans les outils de planification urbaine page 42

Orientation n°5 : Aider au développement de niches économiques page 45

Objectif n°1 : Valoriser les produits issus de l'agropastoralisme page 45

Objectif n°2 : Valoriser les savoir-faire page 48

Orientation n°6 : Accompagner le développement d'un tourisme Causses et Cévennes page 50

Objectif n°1 : Se doter d'outils communs pour une meilleure qualification de la destination et mieux connaître les visiteurs page 50

Objectif n°2 : Développer de nouveaux produits en lien avec l'agropastoralisme page 52

Orientation n°7 : Partager nos connaissances aux niveaux local et international page 54

Objectif n°1 : Sensibiliser page 54

Objectif n°2 : Former page 59

Objectif n°3 : Échanger page 61

I/ Les grandes lignes du Plan de gestion

Ce Plan se veut réaliste, avec des objectifs concrets et partagés. Ainsi, peu importe le nombre d'actions déclinées pourvu qu'elles répondent à une réelle demande, à un réel besoin et qu'elles puissent être menées à terme.

Le Plan de gestion s'articule autour de sept grandes orientations thématiques issues de constats ou de souhaits formulés par les différents groupes de travail :

- L'orientation n° 1 est relative au maintien de l'activité agropastorale ;
- L'orientation n° 2, consacrée à la gestion des paysages ;
- L'orientation n° 3, dédiée au patrimoine et à la culture ;
- L'orientation n° 4, pour accompagner les évolutions architecturales et urbaines ;
- L'orientation n° 5, dédiée au développement de niches économiques liées à l'agropastoralisme et aux savoir-faire ;
- L'orientation n°6, porte sur le développement d'un tourisme Causses et Cévennes ;
- et l'orientation n°7 transversale à toutes les thématiques, pour sensibiliser, former et échanger autour des connaissances et pratiques avec tous les publics (production de supports en format papier ou numérique, d'expositions, d'ouvrages ...).

Chaque orientation est déclinée par la formulation d'objectifs faisant apparaître un diagnostic, des menaces potentielles et des propositions d'actions.

Dans un souci d'illustration du propos, des exemples sont mis en exergue pour chaque objectif. Ils pourront faire l'objet d'un suivi de l'Entente pouvant s'avérer particulièrement pertinents pour un futur plan de gestion.

Non prescriptif, ce Plan de gestion est l'illustration d'une fédération de personnes et de structures souhaitant s'engager concrètement pour la préservation du Bien Causses et Cévennes.



Dolmen

2/ Un Plan d'action à venir

La mise en œuvre concrète du Plan de gestion 2015-2021 sera, quant à elle, déclinée aux travers de fiches-actions dans le « Plan d'action 2015-2021 ». Les propositions d'actions seront alors détaillées tant d'un point de vue technique que financier. Les gestionnaires du territoire qui souhaiteraient s'impliquer dans la mise en œuvre sur leur territoire de ces actions, pourront formaliser cet engagement avec l'Entente au travers des conventions annuelles de partenariat.

Ce plan d'action est en cours d'écriture mais il sera sujet à évolution tout au long de son application, car notamment lié aux différents programmes d'aides qui pourront exister.

Dores et déjà, deux outils génériques, regroupant des propositions d'actions parfois émises dans des thématiques différentes, ont été identifiés et pour lesquels l'Entente des Causses et des Cévennes devra assurer la coordination :

- L'observatoire du Bien Causses et Cévennes : volet agropastoral et volet paysager ;

• Le schéma d'interprétation du Bien Causses et Cévennes. Ils apparaissent dans le Plan de gestion dans les paragraphes « propositions d'actions » et indiquent sommairement les propositions d'actions qu'ils pourraient regrouper.

3/ Le Plan de gestion 2015-2021 : orientations et objectifs

**Orientation n°1 :
Aider au maintien de l'activité
agropastorale**

Élément essentiel de la conservation de la valeur universelle exceptionnelle, le maintien voire le développement de l'activité agropastorale est indispensable pour maintenir les paysages des Causses et des Cévennes de manière authentique. Cette activité est au cœur de l'histoire et de la biodiversité de ce territoire et son déclin constitue la principale menace. La VUE précise que c'est un territoire où l'activité est encore présente et viable et à ce titre, la conservation de la diversité des activités agropastorales de ce territoire constitue une priorité non seulement pour le maintien des paysages mais aussi pour le maintien de la vie sur ce territoire rural.



Objectif n°1 : Approfondir la connaissance sur l'agropastoralisme et ses liens avec son environnement naturel, économique et social

Diagnostic :

Plusieurs formes d'activités agropastorales cohabitent aujourd'hui sur le territoire. La reconnaissance de ce dernier comme un exemple de paysage culturel issu de l'activité agropastorale de type méditerranéen nécessite de bien comprendre les enjeux qui entourent cette activité et son histoire. Il convient donc non seulement d'approfondir la connaissance technique de cette activité pour mieux la maintenir et la conforter (conduite d'exploitation, conduite de troupeau, gestion des parcours...) mais aussi mieux connaître et valoriser des métiers et savoir-faire liés à cette activité et qui ont contribué à son maintien (pratiques pastorales sédentaires ou transhumantes, pratiques agricoles, races et variétés locale, travail du cuir, valorisation de la laine, production fromagère...). Il faudra enfin être attentif à tout événement extérieur venant se surajouter aux facteurs endogènes ou locaux, susceptibles d'altérer la variabilité sinon l'équilibre des systèmes d'exploitation agropastoraux et leur impact sur les dynamiques environnementales et paysagères.

Menaces :

La perte de l'intérêt pour cette activité et l'absence d'actualisation de l'information peuvent générer un appauvrissement de la connaissance pouvant être nuisible à son bon maintien conformément à la VUE. L'exemplarité du Bien se base sur une diversité d'activités agropastorales considérées comme viables économiquement. Maintenir cette activité passe par une veille technique et réglementaire pour garantir le maintien de la compétence, du savoir des acteurs de l'agropastoralisme et des conditions les plus favorables à leur activité, d'autant plus que la nouvelle PAC qui se profile prévoit de retirer les surfaces peu productives de l'éligibilité aux subventions, fragilisant encore davantage l'activité.

L'approfondissement de la connaissance liée à cette activité est un élément essentiel pour :

- aider les agriculteurs à développer leurs compétences dans leurs métiers tout en conservant et /ou en adaptant les techniques et les savoir-faire de cette activité dans le respect de la VUE,
- accompagner les agriculteurs dans les évolutions techniques, réglementaires et environnementales pour continuer à pratiquer leur activité dans le respect de la VUE,
- offrir des réponses à des problématiques d'actualité ou à la complexification du contexte local perturbant voire remettant en cause les pratiques agropastorales (prédation des troupeaux, dégâts sur cultures, changements climatiques, enrésinement...),
- aider les politiques publiques dans l'orientation de leur appui financier.

Par ailleurs, une meilleure connaissance de cette activité permet de mieux la valoriser auprès notamment de jeunes publics pour susciter et assurer la relève.

Propositions d'actions :

- Développer le volet agropastoral de l'observatoire du Bien Causses et Cévennes : *identification et caractérisation des systèmes agropastoraux, des formations végétales, adaptation au changement climatique, mise en place d'un SIG...*
- Renforcer l'acquisition de connaissance sur les pratiques de brûlage pastoral ;
- Mettre en place des fermes expérimentales.

Fiches-exemples :

- Projet MIL'OUV
- Programme STRATALIM

Exemple d'action déjà mise en œuvre :

MIL'OUV : un nouveau programme en faveur des milieux pastoraux Méditerranéen

Porteur du projet : Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon (CEN LR)



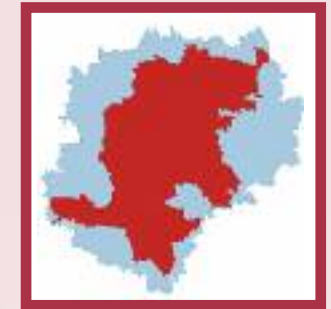
Les milieux ouverts pastoraux méditerranéens et subméditerranéens sont des réservoirs majeurs de biodiversité, faisant l'objet d'engagements européens de conservation, notamment par les Directives Habitats et Oiseaux. Or les évaluations dirigées par l'Europe indiquent que les milieux ouverts comptent parmi les habitats les moins bien conservés avec plus de 60 % d'évaluations défavorables. Les surfaces embroussaillées ont par exemple gagné 6,5 M d'hectares en France depuis 1970. Cette fermeture des milieux est en grande partie liée à la disparition d'activités agropastorales.

L'élevage pastoral, utilisateur de ces milieux, est reconnu comme la pratique la plus adaptée pour leur gestion. Maintenir l'élevage est donc un enjeu fondamental pour l'avenir de ces espaces.

Pour assurer leurs objectifs de production, les éleveurs sollicitent ces milieux, importants dans les systèmes d'élevage. Or aujourd'hui, ils sont face à un contexte changeant : incertitudes des politiques agricoles, attentes environnementales croissantes, aléas climatiques fréquents. Les méthodes, conseils et références utilisés jusqu'ici doivent donc évoluer pour mieux s'adapter à ces changements.

Les objectifs de ce projet sont de produire, diffuser et accompagner la mise en œuvre de référentiels techniques, afin qu'ils puissent être compris et utilisés par les acteurs de l'agropastoralisme méditerranéen : les éleveurs, les techniciens qui les conseillent, les étudiants, futurs exploitants et techniciens ainsi que les enseignants qui les forment, les collectivités territoriales et gestionnaires qui gèrent les espaces où ont lieu les activités pastorales et les administrations qui exécutent les politiques publiques.

Le projet sera développé de manière privilégiée dans la partie sud du Massif Central, majoritairement en Languedoc-Roussillon, et plus particulièrement sur le territoire du bien UNESCO Causses et Cévennes. Certaines actions se dérouleront également sur le territoire des régions Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées et Provence-Alpes-Côte d'Azur.



Contact :
CENLR
Parc Club du Millénaire,
1025 Rue Becquerel,
34000 Montpellier
04 67 02 21 28

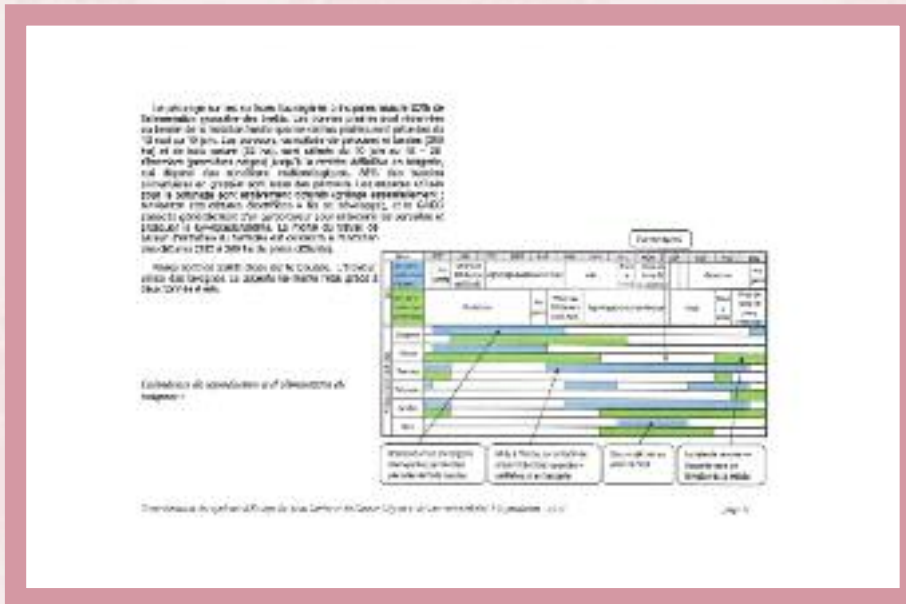
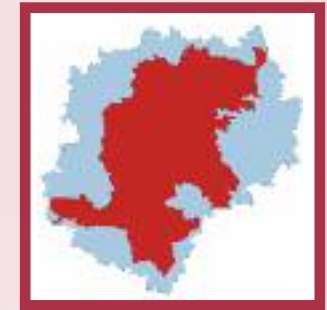
Exemple d'action déjà mise en œuvre :

STRATALIM : étude des systèmes d'alimentation des troupeaux

Porteur du projet : OIER-SUAMME, service commun à toutes les chambres d'agriculture du Languedoc-Roussillon

Cette méthode initiée par l'OIER-SUAMME a pour objectif de réaliser une base de données sur les systèmes d'alimentation des troupeaux. Dans un premier temps, un travail de typologie des systèmes d'alimentation des troupeaux est mené. L'objectif est d'identifier des conditions de mise en œuvre des systèmes d'alimentation des troupeaux bien adaptés au contexte actuel d'occurrence d'aléas climatiques, grâce à une approche et à une analyse des stratégies alimentaires.

Concrètement, le travail consiste à collationner des calendriers de pâturage qui synthétisent l'utilisation faite par les éleveurs des surfaces prairiales et pastorales. Des outils de diffusion de cette connaissance sont ensuite réalisés à destination des éleveurs, des collectivités ou du grand public.



Ce projet répond à plusieurs finalités :

- économique : rassembler les éléments mis en œuvre par les éleveurs pour faire faces aux aléas climatiques : sécheresse importante, épisode pluvieux particulièrement intense ou prolongé ou gelées tardives par exemple.
- patrimoniale et culturelle : rassembler et faire connaître les techniques et les savoir-faire mis en œuvre par les éleveurs méditerranéens.
- valorisation des territoires : inciter les éleveurs à une meilleure utilisation des surfaces pastorales typiques des paysages méditerranéens.

Contact :
OIER-SUAMME
25, avenue Foch
48004 Mende Cedex
04 66 65 62 00

Objectif n°2 : Aider l'installation et la transmission d'activités agropastorales

Diagnostic :

Lors de l'inscription, l'activité agropastorale a été qualifiée d'active et viable dans la VUE. L'enjeu principal étant le maintien de la VUE grâce au dynamisme de l'activité agropastorale, il convient de s'intéresser aux conditions d'installation et de transmission des exploitations dans le contexte spécifique de Causses et Cévennes. Territoire de montagne extrêmement rural, la dynamique d'installation nécessite un accompagnement spécifique pour permettre le renouvellement des exploitations dans l'intérêt de la conservation de la VUE dans son intégrité et son authenticité.

De nombreuses politiques nationales ou communautaires de soutien existent à ce jour pour favoriser l'installation en agriculture. Les politiques européennes (PAC), nationales, régionales et locales s'orientant sur des installations seront des critères qui ne correspondent pas toujours aux besoins et enjeux du territoire.



Aubrac sur le mont Lozère

Les critères de modulation régionale de la DJA (Dotation Jeunes Agriculteurs) sont en cours de définition. Par ailleurs, une certaine subsidiarité régionale permettra la mise en place d'initiatives locales autour de l'animation et la mise à disposition de foncier pour des installations progressives ou de reconquête pastorale.

Menaces :

La non prise en compte des spécificités du territoire et de la VUE en matière de maintien de l'activité agropastorale peut générer des mutations du territoire incompatibles avec la VUE. L'agrandissement de la taille des exploitations, le développement de l'élevage en bâtiment, la non prise en compte de besoins spécifiques des exploitations du territoire, le coût de reprise d'une exploitation hors cadre familial, notamment en lait..., sont autant de problèmes qui réduisent les possibilités d'installations et de renouvellement des exploitants.

De même, une réflexion sera nécessaire sur les moyens de moderniser le métier afin d'adapter au mieux les attentes des jeunes porteurs de projets et le rendre plus attractif.

De plus, la nouvelle PAC qui se profile aurait tendance à ne pas prendre en considération la spécificité méditerranéenne en excluant les surfaces pâturées au bénéfice de terres uniquement cultivées, ce qui va à l'encontre des pratiques actuelles du territoire.



Chapelle Saint-Côme sur le causse Méjean

Propositions d'actions :

- Recenser les démarches favorisant l'installation, la transmission et l'emploi dans les exploitations agropastorales : dispositifs institutionnels (loi pastorale, MAET...) et démarches locales ;
- Aider au développement d'une agriculture favorisant l'exploitation des ressources naturelles (plan de développement de l'agriculture biologique et certains produits sous signe officiel de qualité) ;
- Mettre en place les contrats de génération prévus par la Loi d'Avenir pour l'agriculture et la forêt.

Fiche-exemples :

- Programme RELANCE

Exemple d'action déjà mise en œuvre :

DISPOSITIF RELANCE

Porteur du projet : *Chambres d'agriculture, de commerce et d'industrie et de métiers de l'artisanat du Gard et de la Lozère*

Le Relais local animation cévennes (RE-LANCE) est un service commun mis en place à l'initiative des Chambres d'agriculture, de commerce et d'industrie et de métiers de l'artisanat du Gard et de la Lozère.

L'objectif principal de ce service est le maintien des activités en milieu rural, grâce à la transmission-reprise d'entreprises agricoles, commerciales et artisanales sur les Cévennes et la Margeride est.

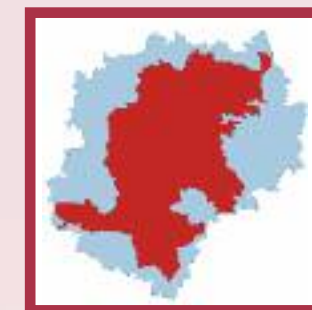


Pour atteindre cet objectif, quatre missions principales ont été définies :

- Repérer des entreprises à transmettre, en particulier en sensibilisant et en rencontrant les chefs d'entreprise proches de la retraite et sans successeurs, pour les aider à préparer leur transmission
- Rechercher des entrepreneurs pour les entreprises diagnostiquées, en se basant sur différents médias : site internet, salons...
- Accueillir les porteurs de projets : les aider à définir leur projet et les orienter sur les entreprises les plus en phase avec de dernier ; les guider dans les étapes de la reprise d'entreprises auprès des conseillers des chambres consulaires locales
- Assurer le suivi des mises en relation entre les cédants et les repreneurs.



RELANCE est basé sur trois antennes situées à Alès, Florac et Langogne, chacune animée par un chargé de mission grâce au soutien de l'Europe, du Conseil régional et du Conseil général du Gard et de la Lozère.



Contact :
Antenne de Florac : 04 66 45 53 87
relance.lozere@wanadoo.fr
Antenne d'Alès : 04 66 69 26 13
relance.gard@wanadoo.fr
www.relancecevennes.fr

Objectif n°3 : Conforter et développer les espaces agropastoraux

Diagnostic :

La qualification, la disponibilité et la valeur des terres pour la pratique de l'agropastoralisme constituent un enjeu capital. Les modes de valorisation et de protection de l'espace en Causses et Cévennes sont variés : pastoralisme, cultures, maraîchage, sylviculture, urbanisme, chasse, activités de pleine nature, création de sites protégés ou classés...

Ces usages, parfois concurrentiels sur un même espace, doivent pouvoir coexister, voire trouver des complémentarités afin de répondre aux enjeux économiques du territoire tout en préservant la Valeur universelle exceptionnelle. Un nouvel équilibre doit être trouvé dans l'affectation de nouveaux usages afin de préserver ou bien d'accroître les espaces agropastoraux.



Chaos de Nîmes-le-Vieux sur le causse Méjean

Menaces :

L'absence de clarification sur la qualification des espaces laisse l'avenir de l'utilisation des sols dans le flou. Quels espaces pour quels usages ? La trop faible présence de documents de planification intégrant les espaces pastoraux présente un danger quant à l'avenir de ces terres.

De plus la difficulté de faire prendre ne compte les surfaces pastorales embroussaillées ou boisées dans le cadre des politiques publiques, notamment de la PAC, pénalise plus particulièrement les exploitations agropastorales utilisant des parcours sur les grands Causses et en Cévennes.

Ainsi, les agriculteurs pourraient aujourd'hui ne plus déclarer ces surfaces. Ceci pourrait conduire à terme à un repli sur les espaces les plus productifs (prairies artificielles, prairies naturelles et pelouses riches) et à des remises en culture d'anciennes zones pastorales ou forestières (défrichement, concassage de cailloux...) et à asseoir ainsi des systèmes de production basés sur la valorisation de surfaces fourragères essentiellement cultivées. L'abandon de grands espaces de parcours induirait alors de profondes modifications des paysages.

Propositions d'actions :

- Créer un réseau pour définir des cahiers des charges qui intégreraient un volet concernant l'activité agropastorale dans les documents de gestion et de planification ;
- Anticiper et développer une cellule de veille pour mobiliser du foncier à l'échelle du territoire ;
- Mobiliser et assurer une veille sur le foncier pour l'aide à l'installation et à la transmission ;
- Reconquérir des espaces à vocation pastorale ;
- Favoriser la préservation et le développement des races ovines locales ;
- Établir un zonage concerté des espaces à vocation agropastorale et des espaces à vocation forestière - Opération pilote sur les propriétés du PNC ;
- Contractualiser plusieurs milliers d'hectares pour une gestion pastorale : projet agri environnemental territorial ;
- Relancer la transhumance : acquisitions foncières, logement des bergers, plans de gestion pastorale ;
- Consolider le programme d'équarrissage naturel - zone PNC.

Fiches-exemples :

- Cellule de veille et d'anticipation foncière sur le Larzac méridional
- Acquisition de foncier par des collectivités et des privés pour maintenir les activités agropastorales

Exemple d'action déjà mise en œuvre :

CELLULE DE VEILLE ET D'ANTICIPATION FONCIÈRE SUR LE CAUSSE DU LARZAC MÉRIDIONAL



Porteur du projet : CPIE des Causses Méridionaux

La problématique du foncier agricole est complexe à traiter car chaque cas est unique. De plus, le temps manque souvent pour s'organiser collectivement. Afin de pallier à ces difficultés, le CPIE des Causses Méridionaux anime depuis 2007 une cellule de veille et d'anticipation foncière sur le Causse du Larzac héraultais. Elle regroupe la Chambre d'agriculture, la SAFER de l'Hérault et la Communauté de Communes Lodévois et Larzac. Dès qu'un de ses membres signale un besoin de se ren-

contrer, elle se réunit à huit clos car, comme les cas traités sont nominatifs, chaque membre s'est engagé à ne pas communiquer à l'extérieur les informations échangées.

Les membres de la cellule :

- analysent au cas par cas les difficultés rencontrées (vente, reprise, transmission, arrêt d'activité...) et décident des actions à mener (ex : animation, sensibilisation) en identifiant la personne la plus à même de le faire ;

- s'organisent pour accompagner les propriétaires, les agriculteurs et les collectivités demandeurs (ex : diagnostics, mise à plat des outils fonciers, accompagnement du cédant et transmission du capital de travail). Pour remplir ces missions, la cellule :

- font parfois appel à d'autres techniciens qualifiés dans les domaines du pastoralisme (OIER SUAMME), de l'environnement (CEN L-R) et de la forêt (CRPF, ONF) ;
- s'appuient sur plusieurs outils : « carte de l'âge du plus jeune collaborateur agricole », « carte des zones valorisées par l'agriculture », plaquette de sensibilisation sur l'intérêt pour un propriétaire de maintenir les activités agropastorales et guide du foncier sur les différents outils existants. Elaborés dans le cadre de la phase I de l'OCAGER* « Causse du Larzac méridional », ils permettent de traiter des cas d'actualité, d'anticiper les mouvements dans les prochaines années mais aussi de s'organiser collectivement pour sensibiliser les propriétaires et mettre en œuvre des démarches de reconquête et de redéploiement.

En confortant et en développant les espaces agropastoraux, cette démarche répond à plusieurs finalités :

- Paysagère car les activités agropastorales façonnent les paysages ;
- Économique et sociale car l'activité agricole contribue aussi au maintien de la population ;
- Environnementale car les milieux ouverts accueillent une biodiversité remarquable.



* OCAGER : Opération concertée d'aménagement et de gestion de l'espace rural financée par la Région Languedoc-Roussillon et le Département de l'Hérault
 SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
 OIER-SUAMME : Organisme inter-établissements du réseau des Chambres d'agriculture du Languedoc-Roussillon « Service d'utilité agricole montagne méditerranéenne Élevage »
 CEN L-R : Conservatoire des espaces naturels Languedoc-Roussillon
 CRPF : Centre régional de la propriété forestière Languedoc-Roussillon
 ONF : Office national des forêts.

Contact :
 Valérie Bousquet
 CPIE des Causses Méridionaux
 34, route de Saint-Pierre
 34520 Le Caylar
 04 67 44 75 79
 cpie.causses@gmail.com

Exemple d'action déjà mise en œuvre :

ACQUISITION DE FONCIER PAR DES COLLECTIVITÉS ET DES PRIVÉS POUR MAINTENIR LES ACTIVITÉS AGROPASTORALES

Porteur du projet : Conseil général de l'Hérault et Communauté de communes Lodévois et Larzac



Dans les années 2000, un vaste domaine de presque 900 ha comprenant plusieurs fermes (dont des bâtiments agricoles à forte valeur patrimoniale) a été mis en vente sur le causse du Larzac méridional. Les agriculteurs en place ne pouvant pas supporter seuls le montant de la vente, la SAFER s'est portée acquéreur et a rétrocédé des lots de parcelles attenantes à des collectivités publiques mais aussi à des privés ; l'objectif étant de conserver les activités agropastorales et les fermiers en place. C'est ainsi que sont devenus propriétaires le Département de l'Hérault, la Communauté de communes Lodévois et Larzac, la commune concernée, l'association CEN L-R, des agriculteurs et des habitants.

Afin de gérer au mieux leurs nouvelles propriétés et prendre en compte les particularités de cette zone (croisement d'enjeux

agricoles, environnementaux et touristiques), le Département de l'Hérault et la Communauté de communes Lodévois et Larzac ont demandé en 2009 au CPIE des Causses Méridionales et ses partenaires techniques* de définir un plan de gestion qui a consisté à :

- faire un état des lieux et des diagnostics sur le foncier, les usages agro-sylvo-pastoraux, les peuplements forestiers, le tourisme et les activités de pleine nature, le patrimoine naturel, les paysages, le patrimoine bâti et les chemins ;
- mener une démarche de concertation pour définir les objectifs et les mesures de gestion à mettre en œuvre mais aussi étudier les différentes possibilités de gouvernance. Pour cela, 5 groupes de travail thématiques ont été créés (agriculture, chasse, tourisme, sensibilités environne-

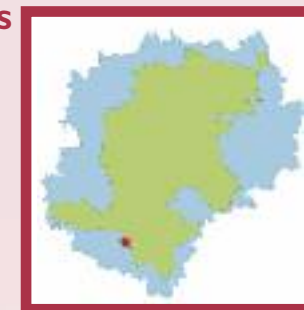
mentales et structure de gestion) pour un total de 15 réunions et le Comité de pilotage s'est réuni 4 fois. Validé en décembre 2013, le plan de gestion est rentré dans sa phase de démarrage de sa mise en œuvre.

En confortant les espaces agropastoraux et en maintenant les agriculteurs en place, cette démarche répond à plusieurs finalités :

- Foncière par une organisation locale permettant de résoudre la problématique du montant élevé d'une vente « d'un seul tenant » ;
- Paysagère par le maintien d'activités agropastorales façonnant les paysages,
- Économique par le maintien de l'activité agricole contribuant aussi au maintien de la population ;

* partenaires techniques du CPIE :
Chambre d'agriculture 34, OIER SUAMME, CEN L-R et ONF, SAFER, OIER SUAMME,

CEN L-R : Conservatoire des espaces naturels Languedoc-Roussillon
ONF : Office national des forêts



- Environnementale par la poursuite des activités agropastorales maintenant les milieux ouverts qui accueillent une biodiversité remarquable ;

- Patrimoniale par l'implication des collectivités dans la sauvegarde et la mise en valeur du bâti ;

- Touristique par une réflexion globale prenant en compte les différents usages.

Contact :
Valérie Bousquel
CPIE des Causses Méridionales
34, route de Saint-Pierre
34520 Le Caylar
04 67 44 75 79
cpie.causses@gmail.com



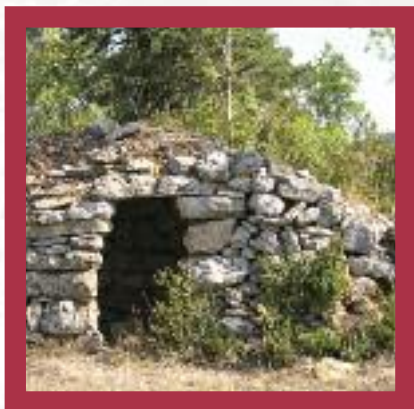
Objectif n°4 : Maintenir et conforter l'activité agropastorale

Diagnostic :

Les exploitations en activité sur le territoire présentent des revenus en dessous de la moyenne nationale traduisant leur fragilité. Ces exploitations deviennent particulièrement sensibles aux moindres perturbations du marché, aux aléas climatiques et aujourd'hui à la prédation. La diversification de leur activité, la recherche d'une meilleure plus-value et l'appui à la conservation de leur environnement peuvent contribuer à leur stabilité.

Le territoire Causses et Cévennes offre de nombreuses possibilités de diversification (châtaignes, oignons doux, plantes aromatiques ou médicinales, petits fruits, champignons, mais aussi production d'énergie renouvelable...). Encore faut-il que les exploitations agropastorales puissent les intégrer. En effet, le développement de diversification nécessite la mobilisation de main d'œuvre, des investissements plus ou moins lourds et des modes de commercialisation fiabilisés et /ou régulés.

D'autre part, l'espace de travail des agropasteurs est vaste et ne relève pas toujours de leur propriété donc de leur seule responsabilité. Ainsi, les pâturages communaux et sectionaux, les bergeries communales, les drailles de transhumance, les calades, certaines lavognes, les réseaux hydrauliques pour la petite irrigation relèvent du patrimoine commun utilisé par les agropasteurs. Une attention particulière des collectivités sur la gestion de ces éléments liés aux pratiques agropastorales devient nécessaire.



Cazelle

Menaces :

La dégradation ou la non gestion des richesses du territoire pour compléter l'activité agropastorale peut devenir une menace pour la conservation de l'intégrité et de l'authenticité du Bien. En effet, sans cette diversification des revenus ou le maintien des outils collectifs, la pratique de l'agropastoralisme devient trop aléatoire et difficile pour inciter à sa pratique. La disparition du loup au début du XX^e siècle a modifié les modes de gestion des troupeaux notamment par l'allègement du gardiennage favorisant ainsi l'amélioration des conditions d'exploitation et permettant aux éleveurs et bergers de rejoindre une façon de vivre plus proche de celle du reste de la société en terme d'heures dévolues à l'activité professionnelle. Avec le retour du loup, les bergers et les éleveurs doivent faire face à des modifications de leurs conditions d'exploitation susceptibles de fragiliser ces systèmes. Ce sont les élevages les plus utilisateurs d'espaces pastoraux qui sont les plus exposés au risque de prédation et donc les plus vulnérables. L'organisation des filières liées à ces élevages pourrait se sentir déstabilisée à son tour. Les modes d'exploitation pratiqués aujourd'hui, en réponse à la demande sociale de productions fondés sur une meilleure valorisation de la ressource naturelle et sur sa gestion à long terme, peuvent se sentir menacer par la présence du loup sur le même territoire. C'est ce qui amène éleveurs et représentants élus à penser que la présence sur un même territoire du loup et de systèmes d'élevage très pastoraux est délicate. La présence d'individus et la perspective éventuelle de l'installation de meutes, donc une pression de prédation plus intense sur les élevages pastoraux, sédentaires en premier lieu et transhumants dans une moindre mesure, inquiète concernant leur pérennité sur le territoire. Cette espèce, protégée par la Convention de Berne et l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 mais non menacée d'extinction (arrêté ministériel du 27 mai 2009) fait l'objet d'un Plan d'action National Loup pour gérer son retour. Ce plan précise les modalités de suivi de la population, les mesures de protection contre la prédation, les mesures d'indemnisation applicables en cas d'attaques. Malgré les dispositifs de protection mis en place (effarouchement, regroupement nocturne, chiens de protection et gardiennage renforcé), le loup continue à générer certains dégâts. Des exploitations craignent d'être mises dans des situations critiques pour leur avenir économique.

La présence du loup peut être ressentie par certains comme incompatible avec l'activité agropastorale de type méditerranéen fondée sur l'utilisation maximale de la ressource pastorale, actuellement pratiquée. C'est de cette utilisation maximale de la ressource naturelle dans un objectif de production qui induit la valeur universelle exceptionnelle du Bien Causses et Cévennes et surtout qui fonde et garanti son authenticité. La présence du loup pourrait inciter des éleveurs, pour rendre leur élevage moins vulnérable au risque de prédation, à modifier leurs pratiques, restreindre l'usage de cette ressource pastorale et peut-être à terme les dissuader complètement de faire pâturer leurs troupeaux. Cette modification dans les pratiques des exploitations, si elle devait se mettre en place, conduirait à la fermeture de certains milieux, attributs essentiels de la VUE du Bien Causses et Cévennes.

Propositions d'actions :

- Reconnaître les spécificités et la diversité de l'agropastoralisme dans les politiques publiques ;
- Développer l'ingénierie et le suivi durable des éleveurs pour conforter et développer leur projet ;
- Réhabiliter les réseaux hydrauliques et petits ouvrages liés à la ressource en eau pour une utilisation agricole : béals, impluvium, stockages individuels de substitution ;
- Recenser, sécuriser, restaurer et organiser la gestion des drailles utilisées pour la transhumance (Fédération des groupements pastoraux et PNC, via la réactualisation du PLAC nouveau transhumance ovine) et la randonnée ;
- Expérimenter une valorisation financière liée au maintien des paysages par les exploitations (taxe de séjour) ;
- Développer le soutien technique et financier aux éleveurs pour leur protection contre la prédation ;
- Développer un programme de recherche pour établir un bilan et les perspectives de la grande transhumance.

Fiche-exemples :

- Un exemple de ferme de reconquête : création d'une bergerie à Montpeyrroux

Exemple d'action déjà mise en œuvre :

CRÉATION D'UNE BERGERIE À MONTPEYROUX

Porteur du projet : Commune de Montpeyroux (Maîtrise d'ouvrage déléguée : Communauté de communes Vallée de l'Hérault)

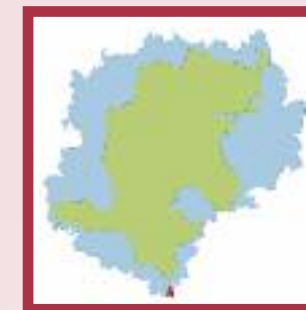
Les monts de Saint-Guilhem connaissent une fréquentation élevée, pratiquée par des publics et des activités variés dans des milieux naturels fragiles sensibles aux incendies.

Anciennement parcouru par une multitude de troupeaux, les paysages aujourd'hui se referment et la protection du massif et des paysages passe par le redéploiement pastoral.

Fin 2008, une Opération concertée d'aménagement et gestion de l'espace rural (OCAGER), composé d'un diagnostic et d'un plan de gestion a été lancée sur le redéploiement pastoral.

Depuis 2011, les fiches actions de l'OCAGER sont mises en œuvre avec pour projet phare le besoin de créer plusieurs bergeries.

Le premier projet de bergerie qui a pu voir le jour répond au besoin de bâtiment sur Montpeyroux pour conforter l'exploitation de l'éleveur qui se redéploie sur les anciennes pâtures des monts de Saint-Guilhem (secteur des Lavagnes).



Les objectifs de ce projet sont :

- La défense contre les incendies ;
- Le développement économique rural et le soutien aux activités traditionnelles ;
- La protection des paysages et la préservation de la biodiversité.

L'OCAGER vise à contribuer au redéploiement pastoral et à la pérennisation des exploitations existantes. Dans le cadre de ce dernier objectif, l'éleveur basé à Montpeyroux avait besoin pour sa bergerie (siège d'exploitation) d'une construction pérenne. La survie de l'exploitation était en jeu !

Il s'agit d'une exploitation ovin viande de 350 têtes qui est passée à 450 bêtes grâce à la nouvelle bergerie. L'éleveur se redéploie depuis 2010 entre Montpeyroux, Saint-Jean-de-Fos et Saint-Guilhem-le-Désert.

La nouvelle bergerie est adaptée à la taille du cheptel, au bien-être animal et améliore les conditions de travail de l'éleveur. Elle fait 800m² de bergerie avec 2 couloirs d'alimentation et 200m² de stockage. Enfin elle est complétée par un système de récupération des eaux de pluies pour l'abreuvement des troupeaux.

Afin de préserver les paysages et malgré ses dimensions importantes, la bergerie a été implantée dans un recoin au creux des montagnes, elle est ainsi très bien intégrée au paysage.

Elle a été construite en 6 mois environ et inaugurée en mai 2013 et a bénéficié de 80% de subventions (CR LR, CG34, FNADT). Son budget est d'à peine 200 000 € HT grâce à l'utilisation des techniques de construction en ossature bois.

Un film intitulé "Gardarem nostre pastre" (Nous garderons notre troupeau) met en lumière cette aventure.

Contact :
Communauté de communes
Vallée de l'Hérault
BP15 - 2, Parc de Camaléc
34150 Gignac
04 67 57 04 50
laure.bene@cc-vallee-herault.fr

**Orientation n°2 :
Mieux connaître
pour mieux gérer les paysages**

L'enjeu majeur du maintien des paysages des Causses et des Cévennes tels qu'ils ont été reconnus dans leur intégrité et authenticité est étroitement lié au maintien de l'activité agropastorale. Une connaissance plus précise des pratiques agricoles, de la biodiversité générée, des évolutions économiques et des modifications qu'elles risquent d'entraîner sur les paysages permettrait non seulement de mieux les analyser mais aussi de les adapter et éventuellement d'étudier les actions préventives à mettre en œuvre.

De plus, nous sommes sur un territoire évolutif et vivant et il conviendra de développer des outils de gestion permettant d'appréhender de manière prospective ces évolutions dans les politiques publiques.



Objectif n°1 : Développer les connaissances sur les systèmes de paysages

Diagnostic :

Comprendre comment ont évolué les systèmes paysagers au cours des siècles en fonction des pratiques, des évolutions économiques ou sociales est important pour mieux analyser les paysages d'aujourd'hui et ainsi anticiper les évolutions futures. Leur maintien passe par la compréhension du monde agricole actuel, de ses aspirations, de ses contraintes économiques. Par ailleurs l'évolution des pratiques agropastorales sédentaires et transhumantes est fortement liée aux politiques publiques car elles en dépendent en partie.

La zone inscrite à l'UNESCO est entourée d'une zone dite « tampon » dans laquelle des activités ou évolutions peuvent avoir des répercussions visuelles importantes sur la zone inscrite d'où l'importance de veiller et d'accompagner les projets, par exemple de type éoliens, qui pourraient s'y développer. Comme évoqué en pôle de compétence et conformément aux préconisations de l'experte ICOMOS (sur l'utilité de disposer d'une politique des énergies renouvelables appropriée et spécifique pour les caractères paysagers, culturels et symboliques du bien...), la transition énergétique peut être mise en œuvre avec l'exploitation d'autres énergies renouvelables (solaire domestique ou biomasse avec la méthanisation).

Menaces :

L'histoire de l'évolution des paysages au cours des siècles est mal connue, notamment au niveau de l'occupation des sols par la forêt, la construction éventuelle de terrasses sur des secteurs non utilisés aujourd'hui ou pour des cultures de nos jours délaissées, etc. Ce pan d'histoire des pratiques et systèmes paysagers qu'elles ont engendrés doit être reconstitué tant qu'il est encore temps, au travers de moyens technologiques, de connaissances orales sur les toponymes détenues essentiellement par les anciens, sinon nous risquons de perdre une mémoire qui pourrait s'avérer utile pour le futur des pratiques agropastorales.

Conformément aux engagements du dossier de candidature, à la position constante des services de l'État, à la charte du Parc national des Cévennes et aux recommandations de l'experte ICOMOS, rappelés en pôle de compétence, l'éolien industriel est exclu du bien et de sa zone tampon.

Propositions d'actions :

- Procéder à un inventaire typologique des sites et paysages sur la totalité du Bien.
- Mener un programme de recherche pluridisciplinaire sur les paléo-paysages des Causses et des Cévennes (cartographie par télédétection) ;
- Définir l'aire d'influence de l'éolien autour du Bien UNESCO ;
- Développer une approche des systèmes de paysages ;
- Donner aux maîtres d'ouvrages et aux collectivités des outils pour l'intégration paysagère (atlas) ;
- Analyser la vision sensible et culturelle du paysage des dif-



Les gorges du Tarn

férents acteurs du territoire

Fiche-exemples :

- Observatoire photographique des paysages des causses méridionaux

Exemple d'action déjà mise en œuvre :

OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DES PAYSAGES

Porteur du projet : CPIE des Causses Méridionaux

Afin d'accompagner ses démarches de connaissance, de gestion et de sensibilisation au territoire, le CPIE des Causses Méridionaux a mis en place en 2007 un Observatoire Photographique des Paysages (OPP) car il permet :

- de faire un état des lieux,
- d'acquérir un outil complémentaire à la photo-interprétation de photographies aériennes pour l'analyse des mécanismes de transformation des paysages,
- de conserver la trace de l'évolution humaine et naturelle des paysages (rôle de mémoire),
- d'accompagner les réflexions sur le développement territorial,
- d'élaborer des outils pédagogiques adaptés au tout public.

Pour cela, le CPIE des Causses Méridionaux a tout d'abord mobilisé ses partenaires locaux pour bénéficier de leur connaissance fine du terrain et définir les problématiques paysagères (ex : la fermeture des milieux).

Des itinéraires d'observation, sous la forme de circuits, ont ainsi pu être identifiés. Ils localisent des sites sur lesquels des prises de vue ont lieu de façon régulière et selon un protocole bien défini. Chaque lieu de prise de vue fait l'objet de fiches

descriptives annotées d'informations générales (coordonnées GPS, date et conditions de prise de vue...).

L'OPP est ainsi composé de séries photographiques réparties selon :

- un volet rétrospectif constitué par des cartes postales et des photos anciennes récoltées auprès des habitants et des acteurs locaux ;
- un volet contemporain qui a vu le jour en 2008 avec le démarrage des campagnes photographiques sur les sites pour compléter les séries rétrospectives avec de nouvelles photographies ou démarrer un suivi sur de nouveaux points de prises de photo.



Une analyse des séries photographiques est ensuite réalisée pour constater l'évolution du paysage et répondre ainsi visuellement aux problématiques paysagères posées initialement.



Contact :
Valérie Bousquel
CPIE des Causses Méridionaux,
34 route de St Pierre
34520 LE CAYLAR
04 67 44 75 79
cpie.causses@gmail.com



Objectif n°2 : Se doter d'outils de suivi et de gestion des paysages

Diagnostic :

Plusieurs partenaires du Bien inscrit ainsi que les gestionnaires ont à cœur de mettre en œuvre un Observatoire photographique du paysage, un SIG (Système d'informations géographiques) ou d'utiliser la télédétection comme outils de suivi et de gestion du paysage. Ces outils seraient regroupés au sein d'un observatoire du territoire dédié à la gestion paysagère des Causses et des Cévennes. Cet observatoire pourrait ainsi être mis au service des gestionnaires afin de renforcer la prise en compte du paysage dans les politiques publiques.

D'autre part, il conviendrait d'évaluer les autres outils et/ou indicateurs existants pour identifier ceux qui permettent de cerner au mieux les mutations paysagères en lien à des changements de pratiques et/ou d'usages. Ceci afin de construire et de mettre en œuvre une politique de maintien des paysages agropastoraux. Il est d'autant plus important de caler rapidement la méthode et les outils adéquats qu'aujourd'hui l'existence même de certaines pratiques agropastorales est menacée.

L'État s'étant engagé à veiller à la bonne conservation du Bien, les projets de protection réglementaires se poursuivront tout en veillant à ce que leur gestion soit compatible avec l'activité agropastorale.

Menaces :

La conjoncture économique, les aléas climatiques, la prédation pénalisent les exploitations agropastorales. De ce fait, de grands espaces de parcours des Causses et des Cévennes risquent d'être abandonnés. Certains agriculteurs sont tentés de replier et de sécuriser leur activité d'élevage sur les secteurs les plus proches et/ou les plus favorables telles les zones de cultures prairiales, les prairies naturelles ou les parcours les plus ouverts qu'ils envisagent parfois de remettre en culture.

Dans le contexte actuel, ces changements de pratiques risquent de se densifier et d'entraîner ainsi des modifications visibles et profondes notamment par une fermeture naturelle des parcours sous pâturés ou abandonnés. Afin d'éviter ces changements de pratiques, il faut les anticiper en aidant les éleveurs et les bergers à trouver de nouveaux équilibres dans leurs modes de valorisation par des mesures d'accompagnement adaptées tenant compte de leurs aspirations sociales.



Vallée cévenole

Propositions d'actions :

- Développer le volet paysager de l'observatoire du Bien Causses et Cévennes : mise en place d'un SIG, se doter d'un OPP lié à l'agropastoralisme et intégrer les données dans le SINP ;
- Expertiser et mettre en cohérence les plans paysages avec les enjeux Causses et Cévennes ;
- Faire une étude prospective sur les évolutions appropriées au Bien ;
- Veiller à la cohérence des cahiers de gestion des sites classés, notamment sur les volets agropastoral et sylvopastoral ;
- Développer des stratégies de mise en valeur de sites majeurs liés à l'agropastoralisme ;
- Mettre en œuvre le programme de renforcement des protections réglementaires au titre des sites prévu dans le dossier de candidature ;
- Dans le cadre du schéma d'interprétation du Bien Causses et Cévennes : mise en œuvre de projets paysagers sur des sites majeurs.

Fiches-exemples :

- Mise en œuvre des actions du plan paysage Larzac
- Schéma d'orientation du cirque de Navacelles

Exemple d'action déjà mise en œuvre :

PLAN DE PAYSAGE DU LARZAC

Co-porteurs du projet : Parc naturel régional des Grands Causses et la DREAL Midi-Pyrénées

Le paysage du Larzac s'est rapidement transformé ces dernières années, notamment en raison du désenclavement par l'A75 et par le changement des pratiques agropastorales qui ont tendance, peu à peu, à délaisser le pâturage sur parcours. C'est pourquoi, l'État au travers de la DREAL a engagé une étude pour établir un plan paysage en 2004 en s'appuyant sur les acteurs locaux et en confiant au Parc naturel régional des Grands Causses le co-pilotage du plan en appui de l'État.

Basé sur un diagnostic (mise en avant des éléments identitaires du paysage, identifications des évolutions en cours) le plan de paysage a pour but de mettre en œuvre des actions concrètes sur le territoire afin de permettre de répondre aux enjeux identifiés dans le diagnostic et ceci, en concertation avec les acteurs locaux. Des objectifs de qualité paysagère à l'échelle d'un paysage sont ainsi formulés et traduits en actions.

Ainsi, le plan de paysage du Larzac a identifié 3 axes majeurs amenés à se concrétiser au travers de la mise en œuvre de 26 actions :

- Axe 1 : préserver les paysages monumentaux et la diversité paysagère
L'une des spécificités les plus fortes du Larzac réside dans la singularité de forteresses naturelles minérales et dans sa diversité structurale, fondatrice de paysages variés. Le Plan de paysage vise à reconnaître et mettre en exergue les éléments fondateurs de sa symbolique. Son objectif est de restaurer la lisibilité du relief naturel.

- Axe 2 : maîtriser l'évolution de l'urbanisation
La valeur exceptionnelle de ce causse, découle aussi de modes d'habiter spécifiques de la culture agropastorale qui ont toujours cherché à utiliser au mieux les ressources naturelles et à répondre aux fortes contraintes du milieu. En parfaite cohérence avec le patrimoine et les savoir-faire caussenards, le Plan Paysage apporte des réponses appropriées aux vellétés de l'urbanisation et aux nouveaux modes d'habiter et de travailler. Il souhaite ainsi pouvoir contrôler le devenir du patrimoine bâti.

Le Rajal del Gorp : un des chaos rocheux sélectionnés de l'action "protection des chaos d'envergure" dont un des objectifs est de limiter son enrichissement



- Axe 3 : valoriser les ressources et les paysages naturels
L'identité du plateau repose enfin sur un fort sentiment d'appartenance à un territoire singulier. Cette terre « de revendication » prolonge le dynamisme de réflexions collectives et d'engagements citoyens. Privilégiant l'exploitation raisonnée des ressources, le Plan Paysage s'appuie sur la mise en place d'outils collectifs alternatifs et exemplaires de développement du territoire, pour une valorisation, à long terme, des paysages et souhaite ainsi accompagner la mutation de l'agropastoralisme.



*Buissière de Potensac
Action : préservation des structures paysagères liées à l'arbre*



Contact :
Parc naturel régional des Grands Causses
71, boulevard de l'Ayrolle
BP 189
12101 Millau Cedex
05 65 61 35 50
info@parc-grands-causses.fr

Exemple d'action déjà mise en œuvre :

MISE EN PLACE D'UN SCHÉMA D'ORIENTATION POUR L'AMÉNAGEMENT, LA VALORISATION ET L'ORGANISATION DU CIRQUE DE NAVACELLES AVEC UN CAHIER DE RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES À L'ATTENTION DES HABITANTS

Porteur du projet : *Grand Site du Cirque de Navacelles - Syndicat Mixte Grand Site de Navacelles*

Le Cirque de Navacelles est un hameau habité, site classé depuis 1943, relativement bien préservé, en partie dans l'Hérault et le Gard, où se concentrent les flux de visiteurs. La voiture occupe une place importante dans le paysage et certains éléments paysagers caractéristiques du site en souffrent (méandre). D'autres sont abandonnés (terrasses du rocher de la Vierge) ou risquent d'être banalisés si une attention particulière n'est pas mise en place (espaces publics...).

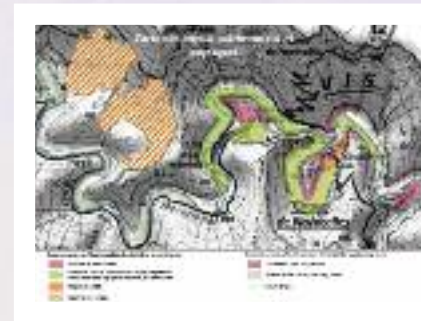
Il est important de pouvoir concilier sur ce site respect des activités quotidiennes et économiques dans le hameau, protection et restauration de la qualité du site, particulièrement du méandre et du hameau, et gestion de la fréquentation touristique. Des contraintes existent (inondabilité, assainissement...) et des besoins en espaces publics (place...) ou équipements publics (station d'épuration...) nécessitent d'être identifiés et spatialisés. Certains aménagements en cours de prévision auront un impact sur le site et conditionneront son devenir paysager, le cadre et les conditions de vie de ses habitants. Le bâti du hameau et ses éléments paysagers (végétation, jardins, rivière et sa ripisylve) nécessitent d'être identifiés dans leurs composantes caractéristiques qui constitueront des réfé-

rences auxquelles pourront faire appel, les habitants pour leurs restaurations ou projets d'aménagement.

Afin d'organiser la gestion de ce site, sensibiliser les habitants et instances publiques et mettre en cohérence les différentes opérations programmées, un schéma d'orientation a été établi afin de définir les fonctions des différents espaces, proposer et prioriser leur mise en valeur et avoir une vision prospective de la gestion de ce site.

Il comprend :

- un diagnostic des patrimoines naturels, paysagers et agraires du site, une analyse du bâti et du système d'accueil du site,
- une proposition de stratégie pour la gestion du site et un programme d'action court et long terme,
- un schéma global de protection et de valorisation du site à l'échelle 1/1000 : vocation de chaque espace et orientations de valorisation architecturale et paysagère (projets restauration éléments structurants : méandre sec ou prairie, berges de la Vis, coquille, murets ou faïsses...),
- des zooms au 500^e sur des espaces publics où des aménagements futurs, accompagnés de croquis d'intention ou de simulations paysagères des aménagements proposés.



Aujourd'hui, ce travail va servir de guide pour toutes nouvelles interventions sur le site dans le souci de la préservation et de la valorisation des paysages mais aussi dans le respect des conditions de vie des habitants et d'un accueil agréable pour les visiteurs.



- un cahier de recommandations architecturale et paysagère à visée de sensibilisation et facile d'utilisation.

Ce travail a été mené en concertation avec les acteurs et habitants, en échos au travail réalisé par le CPIE des Causses méridionaux entre 2009 et 2012 : l'état des lieux des besoins des habitants du hameau de Navacelles.

Contact :
 Grand Site du Cirque de Navacelles
 Syndicat Mixte Grand Site de Navacelles
 04 99 54 27 23
grandsitenavacelles@orange.fr

Orientation n° 3 : Mieux connaître et gérer les attributs du patrimoine agropastoral

Le patrimoine des Causses et des Cévennes n'est que partiellement connu car disséminé et directement lié aux pratiques agricoles. Souvent propriété privée et de caractère vernaculaire il est en grande majorité non protégé réglementairement. Mieux le connaître c'est ainsi mieux comprendre les relations qu'il entretient depuis des siècles avec les activités agricoles et les paysages qui l'entourent mais aussi mieux prévoir sa gestion, sa conservation et si besoin sa restauration. Les attributs du patrimoine agropastoral bâti ou immatériel sont d'autant plus importants qu'ils participent à la VUE du Bien et à ce titre méritent toute l'attention des gestionnaires. La dimension matérielle et immatérielle qui caractérise les savoir-faire associés au patrimoine relève d'une connaissance essentiellement orale et confidentielle.

Le travail d'inventaire et les travaux de recherches permettraient aussi d'identifier des sites propices à l'interprétation et réellement adaptés à ce type de découverte afin de permettre, entre autres, à la population locale et aux visiteurs de se les approprier.



Objectif n° 1 : Développer les connaissances du patrimoine et de l'histoire des Causses et Cévennes

Diagnostic :

Plusieurs gestionnaires ont réalisé des inventaires de leur patrimoine, parfois dès les années 70 mais les données n'ont jamais été réactualisées ou les méthodologies et outils utilisés par les uns et les autres sont différents. Ceci explique la connaissance incomplète que nous avons des attributs du Bien. De plus, nous sommes sur un patrimoine directement lié aux pratiques agropastorales et majoritairement en propriété privée dont les savoir-faire matériels et immatériels qu'il sous-tend sont essentiellement une connaissance orale et assez confidentielle.

De même, certains aspects historiques sont mal connus et mériteraient d'être approfondis afin de mieux comprendre les interactions qui lient le patrimoine bâti, son insertion dans le paysage et son évolution à travers l'histoire et dans l'organisation du territoire liée à l'agropastoralisme.



Montjoie sur le mont Lozère

Menaces :

Considéré comme « petit patrimoine », il n'est pas protégé et donc soumis à l'évolution de pratiques qui peuvent parfois l'altérer (transformation de hauteur de bâti pour les engins, élargissement de chemins ou de routes endommageant des croix, montjoies ou enclos, changement de destination du bâti...). Certaines institutions amenées à réaliser des travaux endommagent aussi parfois ce patrimoine par méconnaissance. La connaissance disparate que nous avons à l'heure actuelle des attributs est un handicap pour assurer sa bonne gestion, sa sauvegarde et sa valorisation.

La mémoire orale des savoir-faire ou des lieux est quant à elle essentiellement détenue par les personnes âgées et si on ne prend garde à la récolter elle va disparaître, les jeunes générations ne reprenant pas toujours les exploitations agricoles ou activités artisanales traditionnelles.

L'approfondissement de la connaissance liée au patrimoine bâti, immatériel et à l'histoire du Bien est fondamentale pour mieux comprendre les paysages dans lesquels il s'inscrit, les interactions qu'il entretient avec les pratiques et les lieux afin de pouvoir déterminer la gestion la mieux appropriée et ainsi conserver la VUE du Bien Causses et Cévennes.

Propositions d'actions :

- Mener l'inventaire du patrimoine agropastoral : définition d'une méthodologie, travail typologique, identification de la faisabilité d'interprétation (Entente en lien avec les Régions et les Conseils généraux) ;
- Mener des programmes de recherche : les ordres religieux et militaires, les grandes familles seigneuriales, les mégalithes, la verrerie... ;
- Engager l'inventaire du patrimoine immatériel agropastoral et organiser la collecte de témoignages ethnographiques.

Fiches-exemples :

- Sauvegarde, transmission et valorisation du patrimoine immatériel en lien avec l'AOC Roquefort
- Campagne de terrain *Inventaire 2014* de l'Entente sur la zone PNC

Exemple d'action déjà mise en œuvre :

SAUVEGARDE, TRANSMISSION ET VALORISATION DU PATRIMOINE IMMATÉRIEL EN LIEN AVEC L'AOC ROQUEFORT

Porteur du projet : Office de Tourisme de Roquefort-Sur-Soulzon

Tout a débuté en 2008 au travers d'une initiative collective portée par l'Office de Tourisme et la Commune de Roquefort. Intitulé « Roquefort, un village, un fromage, des femmes et des hommes. Mémoires et témoignages », ce projet, s'inscrit dans une dynamique de sauvegarde, valorisation et transmission et met en lumière les multiples dimensions du patrimoine roquefortais ainsi que les spécificités qui caractérisent cette industrie agropastorale.

Un travail de collecte centré sur les mémoires orale, écrite et matérielle a été amorcé par une ethnologue sous la forme d'entretiens individuels et collectifs portant sur les savoir-faire liés à la fabrication fromagère mais aussi le rapport au village, au territoire de l'AOC... Un projet pédagogique intitulé « La mémoire de mon village à travers les cinq sens » a aussi été amorcé en partenariat avec l'école de Roquefort afin de sensibiliser les enfants aux patrimoines naturels et culturels qui les entourent, mais aussi dans le but de susciter leur implication dans le projet, depuis l'enquête jusqu'à la restitution, en passant par l'analyse des matériaux collectés.

Associée à la création d'une base de données et d'un centre de ressources documentaires, la valorisation des matériaux

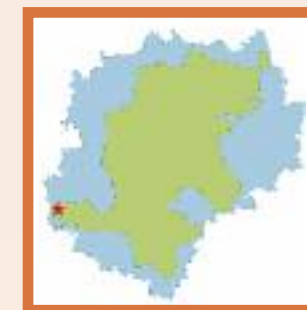
recueillis dans les différents contextes de collectage prend diverses formes :

- Réalisation de sentiers d'interprétation concernant le village et l'ensemble de la filière (ex : « La balade sensorielle », fruit des enquêtes menées dans le cadre du projet pédagogique) ;
- Mise en place de parcours favorisant la découverte du territoire environnant (ex : « Sur les traces du Roquefort en vélo électrique » », fruit des enquêtes menées dans le cadre des entretiens individuels) ;
- Accueil de groupes scolaires sur site ;
- Organisation de visites guidées par les habitants (ex : « Roquefort sens dessus-dessous » au cours des Journées du Patrimoine 2014) ;
- Co-écriture d'ouvrages (2014, éditions Fleurines : « À quelle sauce le roquefort va-t-il être mangé ? », livre de recettes réalisé avec les enfants de l'école dans le cadre du projet pédagogique ; 2015, Edition Muséum d'Histoire Naturelle : livre sur le patrimoine roquefortais etc.) ;
- Réalisation de veillées publiques avec pour fil conducteur les collectages réalisés (ex : mars 2010, « La brebis et le roquefort » réalisée en partenariat avec l'IOA), etc.



Janvier 2008 : réunion publique avec pour thématique les anciennes fêtes du village de Roquefort

Adressées aussi bien aux habitants du lieu qu'aux visiteurs quelque soit leur âge, l'ensemble des actions de valorisation proposées jusqu'à aujourd'hui ont rencontré un vif intérêt de la part du public. De même, le travail de collectage a rassemblé un nombre sans cesse croissant d'informateurs, ce qui a contribué à fédérer plus encore la population autour de ce projet dont on pourrait dire qu'il a pris la forme d'un véritable système culturel localisé, à travers lequel la connaissance produite alimente constamment la dynamique collective qui elle-même ne cesse d'alimenter la connaissance produite. Sur le plan institutionnel, la Commune de Roquefort et son Office de Tourisme comptent, à leurs côtés, un ensemble de partenaires rassemblés au sein d'un comité de pilotage baptisé Roq'Mémoire.



Juillet 2014 : Panneau « La balade sensorielle »

Contact :
Office de Tourisme de Roquefort
Avenue de Lauras
12250 Roquefort-sur-Soulzon
05 65 58 56 00

Exemple d'action déjà mise en œuvre :

CAMPAGNE TERRAIN INVENTAIRE 2014 DE L'ENTENTE SUR LA ZONE PNC

Porteur du projet : Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes

Dans le cadre de ses missions, l'Entente doit avoir une connaissance plus précise du patrimoine agropastoral présent sur son territoire. Après avoir mené en 2013 un travail de diagnostic des inventaires existants sur le Bien, l'Entente a décidé de mener une première campagne de terrain en 2014.

De plus, il fallait résoudre le problème de se doter d'une base de données efficace, partageable et compatible au moins, avec le système national et ce, notamment, à la demande de l'UNESCO.

Ainsi, un partenariat a été créé avec la Région Languedoc-Roussillon qui a mis à disposition de l'Entente la base de données Gertrude, outil utilisé par le service de l'Inventaire régional.

La Région a également formé les personnes en charge du renseignement de la base de données (la chargée de mission de l'Entente et une stagiaire chargée de l'inventaire).

Le service inventaire du Conseil général de la Lozère a aussi apporté son concours méthodologique.

Après information des communes concernées, la première campagne de terrain s'est effectuée sur les éléments patrimoniaux cités dans le dossier de candidature et situés sur la zone du Parc national des Cévennes. Cette zone a été privilégiée car le Parc disposait d'un recensement patrimonial réalisé en 1976 pour le plus ancien permettant ainsi de voir si le patrimoine avait subi des vicissitudes ou pas.

Cette campagne permettait en outre de compléter le travail mené depuis 2013 par le parc régional des Grands Causses sur la partie de son territoire commune à la zone UNESCO.

Une centaine d'éléments ont ainsi été inventoriés et sont en cours de saisie dans la base Gertrude : fermes, lavognes, caves bâtardes, jasses, croix... Les données récoltées seront accessibles à tous sur le portail documentaire de la Région Languedoc-Roussillon mais également auprès de l'Entente.

La campagne de terrain 2015 devrait porter sur les attributs cités dans le dossier de candidature et non encore renseignés, sachant que le Parc naturel régional des Grands Causses a réalisé ce travail pour ses communes situées dans le Bien.



Exemple de bâti inventorié



Décrire, mesurer, comprendre : le travail de terrain



Contact :
Entente interdépartementale
des Causses et des Cévennes
9, rue Célestin Freinet
48400 FLORAC
04 66 48 31 23
contact@causses-et-cevennes.fr

Objectif n°2 : Pérenniser le patrimoine

Diagnostic :

Les politiques de restauration en faveur du patrimoine vernaculaire sont disparates d'une région à l'autre et d'un département à l'autre. Mener des travaux de restauration thématique de type « des opérations d'entretien prioritaires du patrimoine bâti » serait une réponse équitable pour l'ensemble du territoire et pourrait permettre de porter les efforts en priorité sur les attributs du Bien les plus menacés.

Cependant, afin de pouvoir efficacement pérenniser ce patrimoine, il conviendrait de lui redonner une fonction économique, que ce soit pour y développer des cultures ou à des fins touristiques et ceci, toujours en lien avec l'agropastoralisme. Sa légitimité économique deviendrait alors sa meilleure garantie de sauvegarde.



*Chapelle Saint-Gervais, Les Douzes
dans les gorges de la Jonte*

Menaces :

Non protégé, le patrimoine est soumis à de nombreuses vicissitudes par mégarde, désintéressement ou méconnaissance. Or, les politiques d'aides financières sont disparates et souvent non destinées en priorité à la sauvegarde d'un patrimoine non monumental.

La caractéristique de ce patrimoine né essentiellement du savoir-faire empirique du travail de la pierre sèche n'est pas aujourd'hui reconnue par les services de protection du patrimoine. Faire reconnaître sa valeur esthétique, fonctionnelle, pédagogique et le génie humain nécessaire à son élaboration est capital pour pouvoir lui assurer une certaine attention et ainsi conserver la VUE du Bien à laquelle il participe pleinement.

De plus, les éléments du patrimoine vernaculaire, trop nombreux pour être entretenus, doivent trouver d'autres fonctions, évoluer eux-aussi au fil du temps, pour assurer leur utilisation donc leur entretien.



Lieu-dit "Pierre Plate" sur le causse Méjean

Propositions d'actions :

- Mener des programmes de restauration du patrimoine non classé de type « opérations d'entretien prioritaires du patrimoine bâti » suite à l'inventaire ;
- Encourager la réutilisation et la sauvegarde des terrasses pour des projets à finalité économique (réimplantation de la vigne, chênes truffiers, etc.).

Fiche-exemples :

- Réhabilitation des terrasses du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses.

Exemple d'action déjà mise en œuvre :

RÉIMPLANTATION DE LA VIGNE SUR D'ANCIENNES TERRASSES

Porteur du projet : Syndicat mixte du Grand site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses

Les gorges du Tarn et de la Jonte sont ponctuées de plusieurs hameaux. Aux abords de ces derniers et sur une partie des versants des gorges, les nombreux vestiges de murets de soutènements des terrasses et de chemins témoignent de l'intense activité agricole passée. Les habitants avaient en effet façonné le paysage pour y développer une culture vivrière (essentiellement vigne, céréales, plantes nourricières, arbres fruitiers), complémentaire de l'activité pastorale.

Actuellement la grande majorité de ces terrasses s'enfrichent et les murets s'effondrent, le patrimoine lié à ce système de culture est en état de dégradation avancée et tend à disparaître.

Un projet de réimplantation de la vigne réalisé entre Ispagnac et Sainte-Enimie et porté par le Syndicat mixte du Grand Site débuté en 2005 a abouti à l'installation d'un domaine viticole « Le Domaine des Cabridelles » sur environ 5 hectares et à la plantation d'amandiers et pêchers de vignes.

Ce projet a répondu à plusieurs finalités :

- Paysagère : faire revivre le paysage des versants des gorges, lutter contre la déprise et l'enfrichement des terrains ;
- Patrimoniaire et culturelle : réhabiliter et conserver le patrimoine, les savoir-faire et techniques de la construction en pierre sèche et des cultures en terrasses ;
- Économique : créer de l'activité économique agricole contribuant au maintien de la population ; valoriser les productions locales auprès des habitants et des visiteurs (produits identitaires) ;
- Socio-culturelle : projet vecteur de lien social, a fait participer les habitants au projet (travail sur la mémoire et l'identité), chantiers d'insertion, projet pédagogique avec les écoles ;
- Sécurité : contribuer à la lutte contre le risque d'incendie aux abords des villages et maintien des terres en cas de fort ruissellement.

Aujourd'hui, le vin produit est élevé et commercialisé depuis la cave d'Ispagnac, unité de vinification commune avec un autre vigneron du village. Ce projet est une belle réussite en terme de paysage et d'image du site reconnu par tous.



Vignes venant d'être plantées



Le vignoble de Cabridelles sur les coteaux des gorges, 2014



Contact :
Syndicat mixte du Grand Site
des gorges du Tarn, de la Jonte
et des causses

Mairie
48210 Sainte-Enimie
04 66 48 47 95

grandsite.gorgestarnjonte@orange.fr

Orientation n°4 : Accompagner les évolutions du territoire en architecture et urbanisme

Les Causses et les Cévennes constituent un paysage évolutif et vivant, habité à l'année avec des hommes et des femmes qui aspirent à y développer un cadre de vie et de travail agréable et viable.

Les évolutions architecturales et urbaines sont inévitables et devront être accompagnées afin de veiller au respect de la VUE du Bien Causses et Cévennes et ne pas pénaliser outre mesure le développement des exploitations agricoles ou des villages.



Objectif n°1 : Accompagner les évolutions en architecture

Diagnostic :

La qualité architecturale des villages et des hameaux participe pleinement à la beauté des paysages des Causses et des Cévennes. Avant tout minérale, cette architecture a toujours respecté l'identité des sites en s'adaptant au sol, aux matériaux locaux et au climat.

Aujourd'hui, de nouvelles formes architecturales et de nouveaux matériaux plus faciles à mettre en œuvre, plus économes en énergie ont vu le jour et peuvent, avec un minimum de conseils, être utilisés à bon escient.

De même, outil de travail à part entière, les agriculteurs aspirent aujourd'hui à bâtir des bâtiments d'exploitations qui procurent davantage de confort à leur cheptel et permettent de diminuer la pénibilité de leur travail au quotidien.

Ainsi, des modèles « standardisés » de bâtiments agricoles modernes ont été édifiés, parfois à proximité immédiate du bâti rural traditionnel.

En outre, les activités agropastorales nécessitent la construction, le maintien et l'aménagement de bâtiments fonctionnels (abris des troupeaux, stockages, bergeries...).

Menaces :

Rénover un cœur de village dans un territoire rural peut s'avérer délicat car les matériaux ou le mobilier urbain proposés peuvent leur ôter leur caractère traditionnel. Il faut donc être très attentif à ne pas perdre ce qui fait aujourd'hui leur charme sous un effet de mode.

De même, il faudrait généraliser l'accompagnement des projets de bâtiments agricoles pour rassurer l'agriculteur, mesurer l'impact concret d'éventuelles contraintes et l'aider à mener son projet pour qu'il respecte la qualité paysagère et architecturale des lieux, tout en donnant satisfaction dans son utilisation.



Le col Salidès, massif de l'Aigoual

Quant au bâti ancien délaissé du fait qu'il n'est plus conforme aux usages actuels, il peut trouver d'autres fonctions pour évoluer et être conservé.

Propositions d'actions :

- Élaborer des recommandations architecturales et paysagères pour les constructions nouvelles (habitat et bâtiments agricoles) et les aménagements de villages ;
- Mettre en place un dispositif d'accompagnement à l'échelle du territoire des porteurs de projets de nouveaux bâtiments, notamment agricoles en lien avec les CAUE, MPF et les parcs du territoire ;
- Aider à la réhabilitation de l'habitat ou de constructions agricoles pour l'agrotourisme et la randonnée ;
- Mettre à la disposition des élus des "boîtes à outils" sur la réglementation, l'urbanisme et la qualité architecturale.

Fiches-exemples :

- Ouverture de la première « hébergerie » dans le Parc naturel régional des Grands Causses
- Intégration d'un équipement d'accueil moderne en préservant le paysage

Exemple d'action déjà mise en œuvre :

LES HÉBERGERIES : innover pour la réhabilitation du patrimoine agropastoral

Porteur du projet : Parc naturel régional des Grands Causses, en partenariat avec la DREAL Midi-Pyrénées



Juillet 2013 : inauguration de la première hébergerie



Un hébergement original, authentique et de qualité

Inaugurée le 5 juillet 2013, la première « hébergerie » du Parc naturel régional des Grands Causses marque l'aboutissement d'un projet alliant sauvegarde du patrimoine agropastoral et développement de l'éco-tourisme.

En effet, le parc a, à titre expérimental, mené un projet de réhabilitation d'anciennes bergeries-jasses- pour en faire des lieux d'accueil pour un public touristique et les usagers locaux.

Cette action a été menée via un dispositif de formation-développement ADEFPAT.

Ce projet a permis de répondre à des enjeux patrimoniaux et environnementaux en permettant la pérennisation d'un patrimoine emblématique des causses, tout en intégrant l'utilisation des énergies renouvelables, notamment pour palier parfois à l'absence de réseaux.

De plus, les hébergeries permettent de découvrir au plus près l'activité agropastorale et de mettre en place une offre touristique innovante porteuse de développement économique pour le territoire. Les jasses remises ainsi en valeur retrouvent également une certaine valeur aux yeux de la population locale.

Les résultats de cette première expérience ont permis de développer une méthode d'accompagnement des porteurs de projets en faisant intervenir des partenaires (CAUE, DDT, APATAR) en collaboration avec le parc.

Ainsi, le parc peut désormais aborder l'ensemble des problématiques des « hébergeries » et offrir un accompagnement de qualité :

- étude économique et commercial,
- études techniques, aménagements intérieurs,
- appui aux recherches de financements.

L'appellation originale « d'hébergerie » a été déposée par le parc à l'INPI et va continuer de se développer pour offrir un réseau de lieux d'accueil pour la grande randonnée itinérante sur les causses.

Contact :
Parc naturel régional des Grands Causses
71, boulevard de l'Ayrolle
BP 189
12101 Millau Cedex
05 65 61 35 50
info@parc-grands-causses.fr

Exemple d'action déjà mise en œuvre :

INTÉGRATION D'UN ÉQUIPEMENT D'ACCUEIL MODERNE EN PRÉSERVANT LE PAYSAGE

Porteur du projet : *Grand Site du Cirque de Navacelles / Communauté de communes du Pays Viganais*

Le Grand Site du Cirque de Navacelles accueille chaque année environ 250 000 visiteurs. Le site du belvédère de Blandas était constitué d'un bâtiment privé (restaurant) en bordure de causse qui souhaitait s'agrandir, un petit balcon en bord de route avec peu d'information, des parkings anarchiques et construits dans la doline. Le site était mal organisé, peu sécurisé, prégnant dans le paysage et sans qualité architecturale ni conformité avec les normes réglementaires. Ce lieu a fait l'objet entre 2004 et 2013 d'un projet de réaménagement, présentant deux objectifs majeurs : "renaturer" le site et intégrer des équipements adaptés à un meilleur accueil du public.

Le projet a consisté à :

- Mutualiser au sein d'un même bâtiment les fonctions de restaurant, boutique avec produit agropastoralisme, accueil touristique et espace scénographique sur l'agropastoralisme, l'inscription au patrimoine mondial et les causses ;
- retrouver le paysage de la doline, les murets et enclos pastoraux qui existaient, libérer le paysage en bordure du causse (en co-vitalité avec les autres belvédères), s'extraire de la route, sécuriser les traversées et créer un itinéraire d'approche vers la falaise, le vide, la vue sur le cirque de Navacelles accessible aux personnes à mobilité réduite ;

- retirer des bords de falaises et de la doline les véhicules, bâtiments, stationnements construits et anarchiques ;
- prévoir un espace « bus » en arrière du bâtiment permettant d'accueillir une navette reliant le cœur du site et les belvédères ainsi qu'une ligne venant de Nîmes-Le Vigan et un espace stationnement vélo.

Le projet dont le cahier des charges a été établi selon ces conditions a été mené en coopération avec les services de l'État (service du STAP 30 et de la DREAL LR, préfecture), le CAUE 30, les collectivités locales (mairie de Blandas, Communauté de communes du pays viganais, Conseil général du Gard, Région LR) et dans le cadre de l'opération Grand Site du Cirque de Navacelles. Il a été suivi par un paysagiste de la conception du projet au suivi des travaux. Une architecture contemporaine a pu être mise en place sur ce site, s'adaptant au relief et s'intégrant aux paysages du site avec des panneaux production eau-chaude solaire et un chauffage au bois. 77 mètres linéaire de mur ont été réhabilités et 281 m² de murs recréés suivant différentes typologies établies pour le projet. Les terrains autour (40 ha) ont été acquis par le Conseil général du Gard au titre des Espaces naturels sensibles afin de mettre en place des conventions de pâturage avec les agriculteurs locaux. Les espaces agricoles font l'objet d'un plan de gestion.

Aujourd'hui, cette réalisation s'intègre au paysage et permet d'informer et renvoyer les visiteurs sur l'ensemble du territoire du Bien Causses et Cévennes. Ce projet est une belle réussite en termes de paysage, permet de diminuer la prégnance des voitures, de retrouver le paysage de la doline, des bordures des causses, les murets et enclos pastoraux et de proposer des modes alternatifs de déplacement. En termes de développement durable, l'attention portée au projet a permis d'obtenir un bilan écologique et paysager positif.




Ancien bâtiment du belvédère de Blandas



Nouveau bâtiment du belvédère de Blandas

Contact :
 Grand Site du Cirque de Navacelles
 Communauté de communes Pays Viganais
 04 99 54 27 00
 grandsitenavacelles@orange.fr



Objectif n°2 : Intégrer les enjeux Causse & Cévennes dans les outils de planification urbaine

Diagnostic :

Peu de communes sont pour l'heure dotées d'un document d'urbanisme même si diverses mesures incitatives financières mises en place depuis quelques années commencent à faire effet. Avoir des documents de planification s'avère pourtant nécessaire pour maîtriser l'urbanisation et anticiper les conflits d'usages qui pourraient exister, notamment au sujet des terres pastorales.

En effet, concilier l'utilisation du sol pour le tourisme, la production forestière, la chasse, la construction, etc ... doit faire l'objet d'une large concertation pour pouvoir accueillir des activités complémentaires ou concurrentes mais qui participent toutes à la dynamique du territoire.

Plusieurs expériences émergent sur le Bien en matière de planification intercommunale, certaines nées de la demande des éleveurs préoccupés par la perte des terres pastorales nécessaires à leurs troupeaux.

De même, seul un document de planification, associée à une sensibilisation des élus aux enjeux Causse et Cévennes, permettrait de les inciter à se positionner sur des objectifs de qualité architecturale et paysagère, sur la sauvegarde du patrimoine, la vocation des terres, les projets d'urbanisation, dans le respect de l'intégrité du Bien et de l'activité agropastorale.

Menaces :

La surface des terres pastorales diminue dans certains secteurs du Bien de façon importante chaque année et ceci, au profit d'une urbanisation non maîtrisée et souvent dédiée aux résidences secondaires. Certains éleveurs et bergers s'en émeuvent car ce sont souvent des terres fertiles, situées dans les vallées et qui permettent de produire des ressources fourragères importantes et nécessaires à l'alimentation des troupeaux qui disparaissent. De même, ceux qui pratiquent la transhumance se heurtent de plus en plus à des fermetures de chemins ou de propriétés non entretenues mais clôturées et qui procuraient une surface complémentaire aux terres de parcours non négligeable. Ces pertes de surfaces tant cultivables que pâturées contribuent à fragiliser l'économie des exploitations.

En outre, porter à la connaissance des communes la présence d'attributs patrimoniaux permettrait également d'éviter leur destruction car ils sont le plus souvent non protégés ou méconnus.

Proposition d'actions :

- Intégrer les enjeux Causse et Cévennes dans l'élaboration des documents d'urbanisme (abri de berger, abri pour troupeaux, zone pastorale, patrimoine agropastoral, drailles...).

Fiches-exemples :

- PLUI Communauté de communes Larzac Templiers Causse et Vallées (12 communes)
- Projet de Pacte pastoral de la Communauté de communes Causse Aigoual Cévennes Terres solidaires (CACTS)



Draille sur le causse de Blandas

Exemple d'action déjà mise en œuvre :

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Porteur du projet : *Communauté de communes Larzac Templier Causses et Vallées*

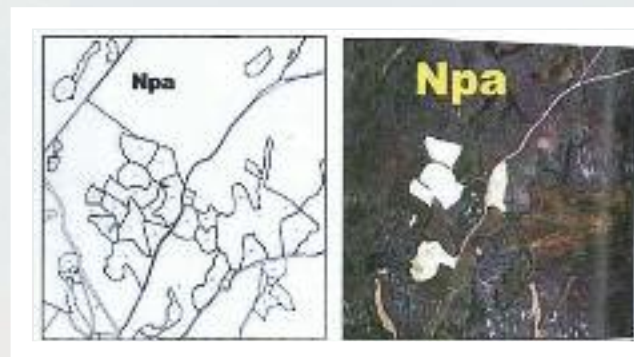
Dans le cadre de la mise en application de la loi Solidarité et renouvellement urbain, la Communauté de communes Larzac Templier Causses et Vallée a décidé de prescrire l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI).

Un diagnostic a été préalablement établi dans lequel l'inscription sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO a été identifiée comme une occasion de promouvoir une stratégie de territoire sur la base de cette reconnaissance. Le PLUI a par la suite été réalisé avec un zonage comportant une identification spécifique pour les zones pastorales intitulées Npa « Pastoral » qui représentent près d'un tiers de la surface communautaire.

La délimitation des secteurs Npa est justifiée par les orientations du Programme d'aménagement et de développement durable (PADD), à savoir :

- Préserver l'activité agricole en protégeant les terres agricoles du plateau afin de conserver l'identité du territoire Larzac marqué par le pastoralisme ;
- Préserver et mettre en valeur les espaces naturels et les paysages en protégeant les principaux éléments paysagers remarquables afin d'assurer la qualité du cadre de vie et l'insertion paysagère des constructions.

Le PLUI constitue un outil réglementaire permettant de mettre en avant l'importance du pastoralisme et l'intégrer dans les perspectives urbanistiques des collectivités afin de garantir son maintien.



Exemple de zonage "Npa pastoral"
Sainte-Eulalie-de-Cernon

Brebis Lacaune



Contact :
Communauté de communes
Larzac Templier Causses et Vallées
Le bourg
Avenue Charles de Gaulle
12540 Cornus
05 65 99 33 00

Exemple d'action déjà mise en œuvre :

PACTE PASTORAL INTERCOMMUNAL DE L'AIGOUAL

Porteur du projet : *Communauté de communes Causse Aigoual Cévennes Terres solidaires*



Les articles du pacte pastoral hébergerie

L'idée d'un pacte émane d'une attente des éleveurs exprimée auprès des élus réceptifs à la valorisation patrimoniale du territoire. Ces derniers ont adopté une posture constructive en permettant la réflexion autour d'un projet de Pacte, véritable formalisation d'un « contrat social » avec l'appui du monde de la recherche et de la société civile.

Le pacte territorial est un contrat social et territorial, un accord, une résolution entre les parties du territoire face aux changements globaux, sociaux-économiques et environnementaux dont climatiques.

Le pacte formalise un engagement local pour s'adapter aux changements socio-écologiques en :

- donnant un sens commun du territoire, patrimoine de tous, des générations présentes et à venir,
- recréant du lien entre l'ensemble des membres et acteurs du territoire,
- formalisant une identité territoriale.

Le pacte de la Communauté de communes a été construit autour des valeurs liées au pastoralisme qui est ancré dans l'histoire de ce territoire et que l'inscription des Causses et des Cévennes sur la liste du Patrimoine mondial a réaffirmé comme identité.

Ce pacte, qui comporte 14 articles, a été construit avec l'ensemble des acteurs du territoire et a été complété avec une cartographie pastorale participative à dire d'acteurs et un recueil des usages pastoraux basé sur une trentaine de témoignages.

Ce pacte constitue un outil collaboratif pour trouver les solutions qui favoriseront le maintien de l'agropastoralisme sur le territoire. Ce document sera présenté en Conseil communautaire pour être approuvé et ainsi constituer une feuille de route pour les élus du territoire.



Contact :
Communauté de communes
Causse Aigoual Cévennes Terres solidaires
L'Espérou
30570 Valleraugue
04 67 82 73 79
c.c@causses-aigoual-cevennes.org

Orientation n°5 : Aider au développement de niches économiques

Des projets novateurs pour le territoire veulent s'emparer de la reconnaissance des Causses et des Cévennes au Patrimoine mondial et profiter de cet élan pour dynamiser ou accompagner certaines filières artisanales en lien direct avec l'agropastoralisme et ses savoir-faire, que ce soit dans le domaine de l'architecture ou des produits dérivés des cheptels (laine, cuir, produits gastronomiques, etc.). Les Causses et les Cévennes ont vocation à devenir le « territoire pilote » d'expérimentation et d'innovation pour valoriser l'implication des artisans, la dynamique inter-associative et la rencontre de filières complémentaires, tout en sauvegardant l'authenticité de ces productions.



Objectif n°1 : Valoriser les produits issus de l'agropastoralisme

Diagnostic :

Des initiatives locales mais disséminées ont vu le jour sur le territoire en fédérant autour de lieux de ventes communs des agriculteurs / producteurs afin de mieux valoriser tant d'un point de vue économique que de la communication leurs productions.

Ces initiatives de développements de filière courtes génèrent également une image de proximité et de confiance envers les produits qui vont de pair avec la demande de plus en plus forte des consommateurs en matière de bio ou de produits « à haute valeur naturelle ».

Menaces :

Établir une filière courte est cependant un projet qui demande un certain accompagnement mais aussi beaucoup d'investissement notamment humain pour les producteurs. Être agriculteur et devenir « commerçant » ou savoir communiquer sur ses produits ne s'inventent pas. De même, si les projets sont développés à trop petite échelle, ils risquent une certaine fragilité et doivent donc pouvoir s'appuyer sur des relais pour élargir leur réseau et bénéficier de conseils de stratégie économique.



Bogues de châtaignier

Propositions d'actions :

- Accompagner la promotion des circuits courts en lien avec l'agropastoralisme et promouvoir le "manger local" ;
- Promouvoir et mettre en découverte des produits labellisés en lien avec l'agropastoralisme.

Fiches-exemples :

- Exemple d'un produit valorisé par un label : le pélardon
- Création d'un boutique de producteurs

Exemple d'action déjà mise en œuvre :

L' AOP PÉLARDON : ancrer le produit dans le territoire

Porteur du projet : *Syndicat des producteurs de Pélardon*



Ce petit fromage au lait cru et entier de chèvre est emblématique des Cévennes.

Un cahier des charges identifie les caractéristiques de production depuis l'alimentation des chèvres jusqu'à la transformation du lait et l'affinage du fromage. Pour obtenir ce signe officiel de qualité et pouvoir revendiquer l'AOP, les éleveurs doivent respecter un certain nombre de critères.

Parmi les éléments du cahier des charges, il est indiqué que l'alimentation des chèvres en fourrages doit provenir essentiellement des prairies et parcours.

La présence des troupeaux caprins sur le territoire cévenol, la valorisation des parcours dans leur alimentation, induit une mise en valeur des espaces naturels du Bien UNESCO.

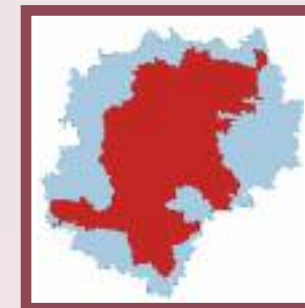
L'engagement dans ce cahier des charges concerne 85 exploitations en 2014 sur toute sa zone géographique qui dépasse les limites du Bien Causses et Cévennes. La plupart des éleveurs valorisent entre 20 et 100 ha de parcours et prairies (les prairies occupant moins de 10% des surfaces).

Ce projet répond à plusieurs finalités :

- Économiques : apporter une meilleure valeur ajoutée à un produit issu de savoir-faire traditionnels. Utiliser des parcours pour la production de lait et de Pélardon AOP. Conforter des exploitations agricoles. Permettre des installations et jouer un rôle dans les filières de commercialisation des produits de terroir et des produits laitiers.

- Patrimoniales et culturelles : un savoir-faire dans le gardiennage qui s'est transmis jusqu'à aujourd'hui. Connaître le parcours, savoir l'utiliser à bon escient pour en tirer le meilleur parti dans l'alimentation du troupeau demande une grande technicité que les éleveurs ont acquis au fil du temps.

- Paysagères et de valorisation des territoires : la mise en valeur d'espaces importants centrés sur les lieux habités des Cévennes contribue au maintien de la valeur universelle exceptionnelle du bien et à sa transmission aux futures générations.



Contact :
Syndicat des producteurs de Pélardon
Maison des agriculteurs
Mas de Saporta
CS40022
34875 Lattes Cedex
04 67 20 88 98
contact@pelardon-aop.fr

Exemple d'action déjà mise en œuvre :

BOUTIQUE DE LA MAISON DU GRAND SITE DE NAVACELLES À LA BAUME AURIOL ET JOURNÉES DES PRODUCTEURS



Porteur du projet : *Communauté de communes Lodévois et Larzac*

En 2003, une boutique de producteurs est fondée à la Baume Auriol, suite à la restauration et la réhabilitation de l'ancienne ferme caussenarde, par un groupe de producteurs locaux.

Suite à des difficultés de gestion, en 2006, la CCL&L a repris la boutique au sein de son service tourisme, pour des raisons de continuité de l'offre proposée aux visiteurs en respect des enjeux agropastoraux du site et en complémentarité de l'accueil assuré par l'antenne de l'Office de Tourisme. Cet accueil est complété par une salle vidéo et une salle d'interprétation en entrée libre sur le site.

En 2015, une innovation vient compléter la gamme d'offres de visites en proposant une lecture de paysage sur tablette numérique qui met largement l'accent sur le lien entre ces paysages et l'agropastoralisme.

La Maison du Grand Site a pour objectif global la valorisation du territoire, de ses richesses et potentialités touristiques et se base sur une logique de partenariat avec les fournisseurs autant de l'antenne de l'Office de Tourisme que de la Boutique des Producteurs. C'est pour cela, qu'un cahier des charges rappelle pour les deux destinations, les critères de sélection retenus pour les produits à la vente :

- le statut du producteur, le territoire de production et le respect des normes qualitatives et sanitaires pour les produits alimentaires de la Boutique des Producteurs,
- le statut des fournisseurs, artisans et créateurs, l'ancrage territorial et/ou la qualité artisanale du produit.

Depuis 2007, les journées des producteurs sont organisées sur site pour la découverte et la valorisation des produits locaux, la dynamisation des partenariats et le dévelop-

pement des échanges et partages avec les visiteurs. Ces journées sont l'occasion de dégustations, de lectures de paysages et autres animations proposées par des partenaires dédiés davantage à la préservation des espaces naturels et/ou aux loisirs de nature. D'année en année, le format évolue dans un souci d'amélioration : par exemple en 2014, 5 demi-journées ont été organisées de mai à août et non plus qu'en période estivale.

Ce projet a répondu à plusieurs finalités :

- Paysagère : faire comprendre le lien entre les acteurs de l'agropastoralisme et favoriser ainsi la préservation des paysages ;
- Patrimoniale et culturelle : créer du lien entre les visiteurs et les producteurs du territoire par la découverte de leurs produits ;

- Économique : favoriser l'allongement de la saison par l'agenda des journées des producteurs et l'augmentation du panier moyen ;
- Socio-culturelle : maintenir les lieux d'accueil et de découverte à différents endroits du territoire : du site à la ville centre-bourg ;
- Sécurité : accueillir dans les meilleures conditions les visiteurs, les inciter à utiliser les circuits de visites et les renseigner sur les contraintes ou risques éventuels.

Contact :

- Service tourisme de la CCL&L
1, place Francis Morand
34700 Lodève
spirkin@lodevoisetlarzac.fr
- Office de Tourisme Lodévois et Larzac
7, place de la République
34700 Lodève
04 67 88 86 44
tourisme@lodevoisetlarzac.fr
- La Maison du Grand Site de Navacelles
Belvédère de la Baume Auriol
34520 Saint-Maurice-Navacelles

www.tourisme-lodevois-larzac.com



Objectif n°2 : Valoriser les savoir-faire

Diagnostic :

Les savoir-faire immatériels traditionnels sont particulièrement importants pour le maintien de l'intégrité du Bien et peuvent être porteurs de développement local et d'attractivité. Les savoir-faire de la lauze calcaire et de schiste et des ouvrages en pierres sèches représentent les attributs essentiels du Bien inscrit pour la conservation et la valorisation du patrimoine vernaculaire.

À l'origine, les lauzes de schiste et de calcaire étaient extraites dans de nombreuses carrières à proximité directe des habitations et bien souvent cette activité et celle des constructions en pierres sèches complétaient un revenu agricole : les savoir-faire se transmettaient oralement. Le processus de structuration en filières est récent. Sans la mobilisation de l'ensemble des acteurs du patrimoine ces savoir-faire ancestraux, qui génèrent de nombreux emplois, auraient périclité. Le projet de structuration des filières lauzes et pierres sèches en Lozère et Aveyron est désormais engagé par les acteurs du territoire : Parc national des Cévennes, DRAC Languedoc-Roussillon, STAP Lozère et Aveyron, Sous-Préfectures de Lozère et Aveyron, DREAL, DIRECCTE, Parc naturel régional des Grands Causses, Conseil général et CAUE Lozère, Fondation du Patrimoine, chambres de métiers, lauziers, carriers et poseurs. Il est primordial de soutenir ces filières pour pérenniser la cohérence patrimoniale et culturelle du cadre de vie exceptionnel des Causses et des Cévennes, et pour maintenir et créer localement des emplois.

Les artisans ont réagi, et trois associations professionnelles locales (l'Association des Artisans des Schistes lozériens, l'Association des Artisans Bâisseurs en Pierres Sèches et l'Association des Lauziers Calcaire) œuvrant pour la promotion et la sauvegarde des savoir-faire des Causses et des Cévennes, constituent aujourd'hui le socle d'une politique publique de valorisation du patrimoine dans une perspective de développement durable en favorisant les circuits courts.

De même, après une période de déclin, le secteur du cuir et de la laine connaît un renouveau grâce à quelques entreprises artisanales qui ont relancé ces savoir-faire traditionnels en créant des produits de très grande qualité et qui s'exportent mondialement. D'autres initiatives de ce type doivent être encouragées car porteuses de niches économiques et permettant la sauvegarde de savoir-faire de produits issus de l'agropastoralisme.



Cheveux d'ange sur le causse Méjean

Menaces :

Les savoir-faire liés au métier de bergers, aux constructions de pierre sèche, à la laine ou au cuir sont des pratiques qui ne se transmettent que par la démonstration du geste, la pratique et l'oralité. Ainsi, si nous n'y prenons garde, le Bien va voir la perte ou l'abandon de ces pratiques ancestrales, notamment dans la transmission des savoir-faire liés au patrimoine vernaculaire agropastoral et la transformation des produits dérivés.

De plus, ces activités aujourd'hui marginales dans l'économie du Bien mais cependant nécessaires permettent à ceux et celles qui les pratiquent de vivre sur le territoire. Elles ne sont pratiquées que par une minorité. Or le manque de structuration des filières et parfois leur isolement peut les rendre plus vulnérables, d'où la nécessité de les aider à se fédérer.

Propositions d'actions :

- Soutenir les métiers liés au patrimoine : filière pierre sèche et lauze (formation, incitation d'utilisation du matériau, etc.) ;
- Aider au développement de la filière laine et cuir.

Fiche-exemples :

- Soutien aux savoir-faire patrimoniaux de la lauze calcaire

Exemple d'action déjà mise en œuvre :

**SOUTIEN AUX SAVOIR-FAIRE PATRIMONIAUX DE LA LAUZE ET DE LA PIERRE SÈCHE,
ÉLÉMENT FORT DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL VERNACULAIRE**

Porteur du projet : Parc national des Cévennes. Institutions associées : Région Languedoc-Roussillon et collectivités locales, Association des artisans Lauziers Calcaire, Association des Schistes Lozériens et indépendants, Association des artisans Bâisseurs en Pierre Sèche, DRAC Languedoc-Roussillon

Les savoir-faire immatériels traditionnels sont particulièrement importants pour le maintien de l'intégrité du bien, et la conservation de ces savoir-faire est porteuse de développement local et d'attractivité.

À l'origine, les lauzes de schiste et de calcaire étaient extraites dans de nombreuses carrières à proximité directe des habitations, et, bien souvent cette activité et celle des constructions en pierres sèches complétaient un revenu agricole : les savoir-faire se transmettaient sur le tas. Le processus de structuration en filières est récent. Sans la mobilisation de l'ensemble des acteurs du patrimoine ces savoir-faire ancestraux auraient périclité. Il est primordial de soutenir ces filières pour pérenniser la cohérence patrimoniale et culturelle du cadre de vie exceptionnel des Causses et des Cévennes, et pour maintenir et créer localement des emplois.

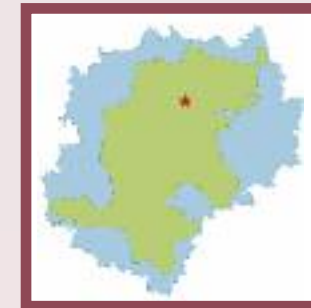
Deux associations phares locales participent avec le parc national à la sauvegarde et la promotion des savoir-faire à la fois ancestraux et très modernes dans leur rapport au développement durable. Le parc national, avec 250 000 €/an de subvention au patrimoine vernaculaire (dont 150 000 pour la lauze en son cœur) œuvre annuellement pour promouvoir le patrimoine pastoral, depuis 42 ans.



Cette action répond à plusieurs finalités :

- Paysagère : entretenir et restaurer le patrimoine vernaculaire et les systèmes annexes du paysage bâti agricole, élément structurant du paysage des Causses et des Cévennes ;
- Patrimoniale et culturelle : maintenir et transmettre les savoir-faire liés à la lauze et à la pierre sèche ;
- Économique : développement local par le biais des artisans et entreprises impliqués dans la filière.

Aujourd'hui, le milieu interprofessionnel a été structuré en associations professionnelles (Schiste de Lozère ASL 1996, Artisans Bâisseurs en Pierres Sèches ABPS 2002 et Artisans Lauziers Calcaire ALC, 2012) soutenu par les différentes chambres des métiers et de l'artisanat, les espaces protégés et les préfectures du territoire.



Les actions en cours sont la constitution d'un stock de lauze calcaire, le renforcement des aides au pétitionnaire privés et publics, la rédaction de carnets référentiels photographiques pour les entreprises et la mise en place d'une démarche qualitative et scientifique sur l'extraction et la pose.

Contact :
Parc national des Cévennes
Service architecture
04 66 49 53 24
info@cevennes-parcnational.fr

Orientation n°6 : Accompagner le développement d'un tourisme Causses et Cévennes

La liste du Patrimoine mondial suscite une curiosité qui peut devenir un moteur de l'économie touristique à condition qu'une volonté et une mobilisation locale émergent du territoire. La planification et la gestion touristique sont des enjeux sur lesquels il convient d'avoir une attention particulière afin que cette opportunité de reconnaissance internationale devienne un levier pour la préservation d'un exemple paysager tout en devenant un réel avantage pour le territoire. L'inscription doit viser à la préservation du Bien tout en améliorant la croissance économique agricole et touristique en répondant aux besoins locaux et en renforçant l'identité locale. Concilier reconnaissance de l'agriculture et tourisme est un objectif idéal vers lequel le territoire doit s'orienter afin de pouvoir maintenir l'activité humaine qui façonne depuis des siècles ces paysages culturels aujourd'hui mondialement reconnus. De plus, veiller à une bonne cohérence de l'organisation d'un tourisme C&C à l'échelle du territoire et accompagner les acteurs dans des projets novateurs tout en veillant au respect du Bien Causses et Cévennes sera indispensable.

En outre, développer un « tourisme patrimoine mondial » c'est aussi offrir un tourisme de qualité et non pas seulement donner à voir de beaux paysages ; c'est aussi donner du sens, accompagner la compréhension de cette culture.



Objectif n°1 : Se doter d'outils communs pour une meilleure qualification de la destination et mieux connaître les visiteurs

Diagnostic :

À la suite de l'inscription des Causses et des Cévennes sur la liste du Patrimoine mondial, certains ont conçu très rapidement des supports de communication ou des produits pour valoriser cette reconnaissance et pouvoir ainsi élargir le type de clientèle. Or le territoire est grand, varié mais doit offrir un discours commun, fondé sur l'activité agropastorale pour offrir une réelle destination, riche de diversité mais tendant vers un même objectif qualitatif et conçu en complémentarité des uns et des autres.

De même, afin de proposer des prestations en adéquation avec la demande de visiteurs « patrimoine mondial », il convient de mieux les connaître et ainsi affiner les observatoires touristiques existants avec des critères spécifiques à ce type de clientèle et à la destination Causses et Cévennes.



Four à Chaux du Villaret, Le Pont-de-Montvert

Par ailleurs, Bien que ces territoires ruraux aient été pionniers en tourisme vert, il faut aujourd'hui étoffer cette offre vers un tourisme dit également « culturel » pour répondre aux attentes d'une nouvelle clientèle.

Menaces :

L'agropastoralisme n'est pas une notion évidente à saisir, or les visiteurs des Biens inscrits au Patrimoine mondial souhaitent, au-delà du plaisir de la découverte de sites remarquables, en retirer une richesse culturelle et un savoir supplémentaire. Il ne faut donc pas décevoir cette clientèle et donc mieux la cerner et l'accompagner pour ne pas perdre un potentiel de développement économique supplémentaire pour le territoire.

De même, il faut développer un tourisme respectueux et en harmonie avec l'activité agropastorale, proche du développement durable et qui ne supprime pas l'activité agropastorale pour permettre le maintien de la VUE du Bien inscrit.

Propositions d'actions :

- Se doter d'une stratégie touristique à l'échelle du Bien (créer une destination Causses & Cévennes, formaliser un livre blanc/prospectives et identification commune) ;
- Se doter d'un observatoire du tourisme C&C en mutualisant les outils existants ;
- Construire un outil commun qualitatif pour sensibiliser les agences de voyages et de treks à la thématique C&C.

Fiche-exemples :

- Le site internet C&C

Exemple d'action déjà mise en œuvre :

RÉALISATION D'UN SITE INTERNET CAUSSES ET CÉVENNES

Porteur du projet : Entente Interdépartementale des Caussees et des Cévennes

L'Entente interdépartementale, avec le soutien technique des CDT/ADRT du territoire, a œuvré à la réalisation d'un site internet dans l'optique d'en faire un grand portail d'accès au territoire Caussees et Cévennes.

Ainsi, outre les informations relatives à l'Entente et à la gouvernance, la présentation du territoire et les principaux partenaires, toutes les informations pour organiser un séjour sur le Bien ont été rassemblées : hébergements, restauration, lieux de visites, etc.

La réalisation du site a été confiée à Canopée, prestataire gardois, qui a eu la difficulté technique de devoir agrémenter des données des quatre organismes de tourisme départementaux toutes disponibles, mais en trois formats différents.

Désormais des mises à jours toutes les nuits permettent de donner à l'internaute des informations instantanées ainsi que le calendrier des festivités qui ont lieu sur tout le territoire.



Un accueil qui fait place à l'image

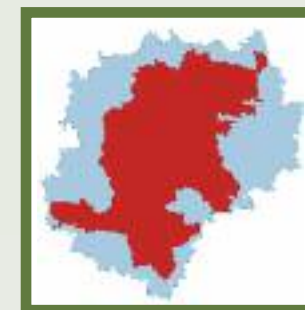
Le site met aussi en avant les ambassadeurs et fait place à l'image afin de donner à voir nos paysages culturels. Le site a été réalisé pour être visible sur tablettes et smartphones.

Enfin, un espace pro permet aux gestionnaires de trouver les documents relatifs aux diverses réunions et toutes informations utiles.

Ouvert le 26 juin, le site www.caussees-et-cevennes.fr ne demande plus qu'à s'enrichir et donner envie aux visiteurs de mieux découvrir le territoire.



Organiser son séjour avec une interface cartographique



Contact :
Entente Interdépartementale
des Caussees et des Cévennes
9, rue Célestin Freinet
48400 Florac
04 66 48 31 23
contact@caussees-et-cevennes.fr

 **Objectif n°2: Développer de nouveaux produits en lien avec l'agropastoralisme**

Diagnostic :

L'agropastoralisme est une thématique particulière qui peut permettre de renforcer l'attractivité touristique en s'appuyant sur sa spécificité et singularité. Développer la connaissance de toutes ses composantes d'hier et actuelles peut aussi permettre de valoriser le travail des agriculteurs en promouvant leurs productions.

Les habitants du territoire peuvent aussi être les « ambassadeurs » des Causses et des Cévennes en développant un accueil qualitatif tourné vers le partage de la culture agropastorale et se réappropriant ainsi leur patrimoine.

Menaces :

Quelques structures touristiques proposent déjà des découvertes en lien avec l'agropastoralisme mais l'état de connaissance des sites susceptibles de servir une interprétation qualitative et homogène sur le territoire n'est que partielle et ne permet pas d'organiser une offre d'interprétation cohérente. Il conviendra aussi de développer une méthodologie d'interprétation des paysages. Le risque dans cet éparpillement de connaissances ou de méthodes est de n'avoir qu'une connaissance tronquée ou dévoyée de l'agropastoralisme. Un juste milieu doit aussi être trouvé entre activité agricole et tourisme, l'un devant servir l'autre et non au contraire le mettre en péril. En effet, le tourisme peut être un moyen économique pour conforter l'activité agricole qui connaît aujourd'hui de sérieuses difficultés et non la supplanter. Perdre l'activité agropastorale conduirait inéluctablement à la perte de la VUE du Bien.

Propositions d'actions :

- Faire la promotion des professionnels locaux (Ambassadeurs) ;
- Valoriser l'agritourisme (Bienvenue à la ferme, accueil à la ferme, marchés de pays...) ;
- Étudier la faisabilité et développer l'offre de randonnée itinérante en lien avec l'agropastoralisme et ses attributs ;
- Identifier et mettre en découverte les produits agropastoraux par la découverte de fermes et de productions ;
- Proposer un accès au patrimoine naturel pour le public handicapé.

Fiche-exemples :

- Réseau « Ambassadeurs touristiques des Causses et des Cévennes »

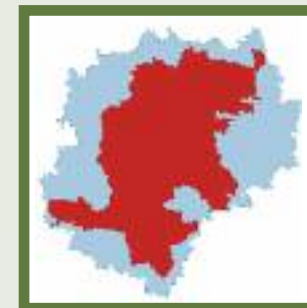


Mont Aigoual

Exemple d'action déjà mise en œuvre :

AMBASSADEURS TOURISTIQUES DES CAUSSES ET CÉVENNES

Porteur du projet : Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes, en lien avec les Comités départementaux du Tourisme de l'Aveyron, de la Lozère, l'Agence départementale du Tourisme de l'Hérault et l'Agence départementale de réservation touristique du Gard



La Valeur Universelle Exceptionnelle du territoire Causses et Cévennes étant plus complexe à assimiler que celle d'un monument, un moment d'échange avec les visiteurs est nécessaire.

C'est pourquoi, plus d'une centaine de professionnels du tourisme ont accepté de se former sur l'objet de l'inscription pour bien diffuser l'information auprès de leurs clients. Un réseau d'ambassadeurs chargés de faire découvrir l'agropastoralisme et ses produits aux visiteurs a ainsi été constitué entre 2013 et 2014.

Chaque ambassadeur propose une ou plusieurs actions permettant une découverte vivante de l'agropastoralisme (randonnée, découverte gustative, découverte des savoir-faire...).



Ces ambassadeurs disposent d'une identité visuelle permettant aux visiteurs de les repérer sur le territoire et dans les outils de promotion (site internet, catalogue...). Ils suivront des formations afin de compléter leurs connaissances de l'histoire de l'agropastoralisme et développer les offres touristiques pour proposer une découverte vivante de ce territoire avec une transmission de l'attachement aux causses et aux Cévennes.

Cette action permet de démultiplier l'information sur l'objet de l'inscription et ainsi de bien expliciter ces paysages culturels vivants.



Remise de diplômes aux ambassadeurs



Contact :
Entente Interdépartementale
des Causses et des Cévennes
9, rue Célestin Freinet
48400 Florac
04 66 48 31 23
contact@causses-et-cevennes.fr

Orientation n°7 : Partager nos connaissances au niveau local et international

Lors de l'inscription du Bien Causses et Cévennes, en juillet 2011, le Comité du Patrimoine mondial a engagé l'État partie (et donc le gestionnaire du Bien) à « poursuivre les travaux engagés au niveau international pour mieux documenter les paysages culturels de l'agropastoralisme » et de promouvoir l'inscription d'autres sites, pour une liste « équilibrée » (entre pays) et « représentative » (des différentes formes de l'agropastoralisme méditerranéen).

Ce double travail de connaissance et de réseau doit se faire en articulant la transmission et la mise en forme des connaissances au niveau local, sur le territoire des Causses et des Cévennes, mais aussi au-delà en suscitant des analyses comparatives et la mise en réseau de sites d'agropastoralismes méditerranéens, dans les pays de l'Union européenne comme dans les pays non membres - à l'Est, au Moyen-Orient élargi et dans les pays de la rive Sud de la Méditerranée.



Objectif n°1 : Sensibiliser

Diagnostic :

Bien avant son inscription au patrimoine mondial, de nombreuses publications ou supports de vulgarisation dédiés à l'agropastoralisme, à ses composantes agricoles, paysagères ou patrimoniales ont été réalisés. Cependant, cette notion n'est pas évidente à cerner, y compris pour les acteurs locaux. Les pratiques agropastorales sont très particulières, demandent une certaine technicité et certains savoir-faire liés à l'activité ou à l'architecture, demeurent encore confidentiels. De plus, des programmes de recherches ont été suggérés dans les groupes de travail qui ont élaboré ce plan de gestion. Il ressort la nécessité de pouvoir diffuser ces résultats tant pour l'activité professionnelle que pour sensibiliser les visiteurs, les scolaires, la population locale et appuyer ce qui se fait déjà sur le territoire.

Menaces :

Par l'ampleur du territoire et des thématiques dépendant de l'agropastoralisme, il sera nécessaire de pouvoir centraliser les nombreuses données existantes en la matière sinon cet éclatement de connaissances ne permettra pas de fonder une culture commune autour de pratiques ancestrales et d'un paysage culturel exceptionnel qui ne s'offre pas facilement à la compréhension.

Accompagner la découverte du territoire, que ce soit par des supports de communication traditionnels ou en se servant des nouvelles technologies, est un véritable enjeu pour permettre son appropriation tant pour les visiteurs que par la population locale qui contribue à la vie de ce paysage culturel.

Propositions d'actions :

- Dans le cadre du schéma d'interprétation du Bien Causses et Cévennes :
 - Se doter d'un schéma d'interprétation à l'échelle du Bien (diagnostic de l'existant, adaptation à la thématique agropastorale, mise en cohérence des sites entre eux, etc.) ;
 - Créer ou mettre en réseau un ou des centres de ressources sur l'agropastoralisme ;
 - Moderniser et adapter les points d'accueils ;
 - Développer une muséographie qualitative spécifique à l'agropastoralisme.
- Développer des outils de communication C&C pour grand public et public averti (expo, lettre d'information, plaquettes, ouvrages...).
- Publier des guides techniques (systèmes agropastoraux, savoir-faire, recommandations architecturales, guide technique pastoral...).
- Développer des outils pédagogiques.
- Éditer des publications issues des programmes de recherches.
- Mettre en valeur l'agropastoralisme dans les animations du territoire.
- Développer des nouvelles technologies pour des outils et applications numériques (plate-formes de découvertes, création d'applications embarquées...).
- Sensibiliser les élus et les acteurs locaux à la compréhension et à l'appropriation des enjeux Causses et Cévennes.

Fiches-exemples :

- Exposition itinérante Causses et Cévennes
- La fête de la transhumance de l'Espérou
- Sensibiliser les scolaires sur l'agropastoralisme
- Film « Bergers de l'Aigoual - Éleveurs des Causses et Cévennes » ou la mise en lumière des agriculteurs du territoire

Exemple d'action déjà mise en œuvre :

EXPOSITION SUR LE BIEN CAUSSES ET CÉVENNES

Porteur du projet : Entente Interdépartementale des Caussees et des Cévennes

Comprendre pourquoi le territoire Caussees et Cévennes a été inscrit sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO représente un enjeu important pour les habitants du territoire mais aussi pour les visiteurs curieux de comprendre la valeur universelle exceptionnelle de ce territoire. Pour cela, l'Entente Interdépartementale des Caussees et des Cévennes a réalisé une exposition de 13 panneaux qui présente les thèmes suivants :

« Les Caussees et les Cévennes : portrait d'une inscription au Patrimoine mondial »

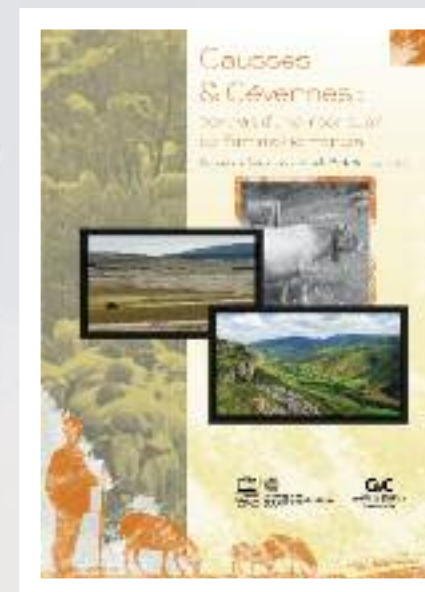
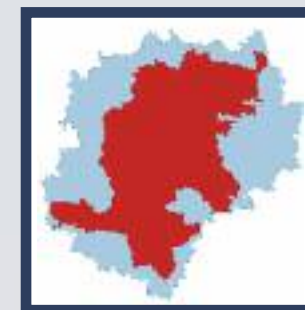
- L'UNESCO,
- La Convention du Patrimoine mondial de 1972,
- La notion de paysage culturel,
- La géographie du Bien,
- La Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien Caussees et Cévennes,
- La dimension historique du Bien (néolithique, Moyen-Âge, évolution du contexte agricole),
- Les pratiques agropastorales,
- Le lien entre le paysage et les produits de l'agropastoralisme (fromages, viandes, etc.),
- Les attributs du Bien (lavognes, dolines, cazelles, etc.),
- La gestion de l'inscription des Caussees et des Cévennes.



Afin de permettre au plus grand nombre de prendre connaissance de cette exposition, elle a été réalisée en 8 exemplaires et se déplace en différents lieux sur le territoire et lors de manifestations (fêtes agricoles, journées du patrimoine...).

Ce projet a permis une information et une sensibilisation des habitants et des visiteurs à cette inscription, dont la compréhension est plus complexe à assimiler que celle d'un monument (cathédrale, château...).

L'exposition est à disposition de toutes les structures qui accueillent du public et qui souhaitent contribuer à la sensibilisation sur l'inscription des Caussees et des Cévennes au Patrimoine mondial de l'UNESCO.



Contact :
Entente Interdépartementale
des Caussees et des Cévennes
9, rue Célestin Freinet
48400 Florac
04 66 48 31 23
contact@causses-et-cevennes.fr

Exemple d'action déjà mise en œuvre :

FÊTE DE LA TRANSHUMANCE DE L'ESPÉROU

Porteur du projet : *Syndicat des éleveurs ovins*



À l'occasion du départ des troupeaux pour les estives dans le courant du mois de juin, une fête annuelle est organisée à l'Espérou (Gard). Cette manifestation constitue un moment de partage entre les bergers et les visiteurs. Cette fête permet de présenter les troupeaux, les savoir-faire (chiens de bergers, tonte...) et les produits liés à l'activité agropastorale (fromage, viande, cuir, laine...).

Ce type de manifestation permet :

- de maintenir une tradition vivante,
- de faire partager ce moment important avec le grand public,
- de présenter les savoir-faire des bergers,
- de faire découvrir les nombreux produits de qualité issus de l'agropastoralisme.

Chaque année, cette fête représente un point fort de l'attractivité touristique du territoire au vu des nombreux visiteurs qui viennent annuellement à l'Espérou. Cette fête constitue une vitrine nécessaire pour garder le contact entre l'activité agropastorale vivante et le grand public.



Contact :
Syndicat des éleveurs ovins du Gard
1120, route de Saint-Gilles
ZAC du Mas des abeilles
30000 Nîmes
04 66 54 29 65

Exemple d'action déjà mise en œuvre :

SENSIBILISER LES SCOLAIRES SUR L'AGROPASTORALISME

Porteur du projet : CPIE des Causses Méridionaux

Depuis 2002, le CPIE des Causses Méridionaux anime des actions pédagogiques dans les écoles. Chaque projet pédagogique est monté avec les enseignants et s'inscrit dans les programmes scolaires.

Lorsqu'il concerne le thème de l'agropastoralisme, la visite d'une exploitation agricole est toujours envisagée, quelque soit l'âge des enfants.

•Projet pédagogique « Au bout d'un fil... une brebis », classe de GS et de CP :

Séance 1 : sortie sur le terrain autour de l'école pour observer, récolter et éveiller ses sens puis identification des grandes familles qui nous entourent : vivant / non-vivant et animaux / végétaux.



Séance 2 : animation en classe sur les différents sons des animaux de la ferme, les noms des différentes familles d'animaux et les différents noms à l'intérieur d'une même famille (bélier, brebis, agneau) puis sur la notion de cycle de vie et de reproduction (naissance, croissance, reproduction, mort).

Séance 3 : visite d'une exploitation agricole de brebis viande co-animée avec l'agricultrice et travail de la laine.

Séance 4 : en classe, fabrication de brebis et/ou d'agneaux en argile et réalisation de panneaux à partir des photos et des illustrations des enfants sur tout ce qui a été vu.

•Projet pédagogique « L'agropastoralisme sur le causse de Blandas » classe de GS au CM2 :

Séance 1 : animation en classe sur le thème « Les Hommes et le paysage », recueil des représentations initiales des élèves sur le Causse et sur l'agropastoralisme par l'élaboration de dessins.

Séance 2 : sortie sur le terrain d'immersion dans le paysage des milieux ouverts (lecture de paysage, identification des éléments humains et naturels, prise de photos, orientation).

Séance 3 : en classe, élaboration d'une maquette reconstituant le Causse avec le village et ses hameaux, les cultures, les parcours... et réflexion sur l'évolution de ce paysage grâce à une comparaison entre photos anciennes et récentes.

Séance 4 : en classe, travail sur les éléments architecturaux du paysage agropastoral (lavognes, murets, clapas, maisons...) par le biais de photos, de dessins... et sur les milieux ouverts et leur intérêt pour la biodiversité.

Séance 5 : Visite d'une exploitation de chèvres laitières co-animée avec l'agricultrice.

Séance 6 : en classe, fabrication de brebis et/ou d'agneaux en argile (cycle 2), fabrication de paysages agropastoraux sur un socle en argile (cycle 3) et atelier/jeu pour appréhender l'impact du pâturage sur les paysages.

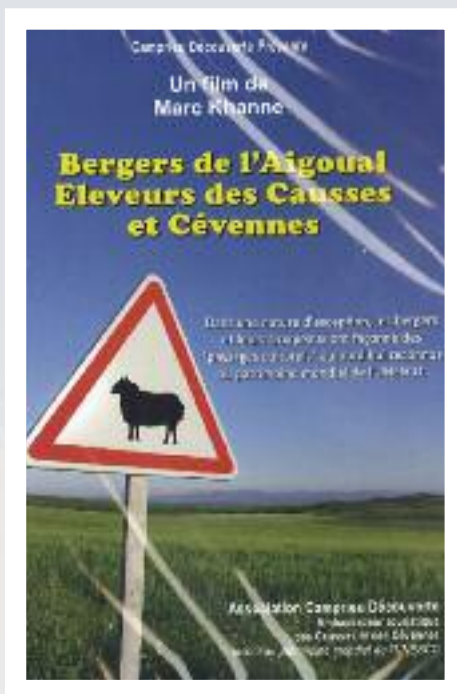


Contact :
Valérie Bousquel
CPIE des Causses Méridionaux
34, route de Saint-Pierre
34520 Le Caylar
04 67 44 75 79
cpie.causses@gmail.com

Exemple d'action déjà mise en œuvre :

FILM « BERGERS DE L'AIGOUAL - ÉLEVEURS DES CAUSSES ET CÉVENNES » ou la mise en lumière des agriculteurs du territoire

Porteur du projet : Association Camprieu découverte



L'association Camprieu découverte a pour objet de faire découvrir depuis de nombreuses années le patrimoine forestier, culturel, historique et agropastoral de la région de Camprieu ainsi que du massif de l'Aigoual. De nombreux événements sont ainsi organisés chaque année en partenariat avec les acteurs locaux publics et associatifs.

Suite à l'inscription des Causse et des Cévennes sur la liste du patrimoine mondial, l'association a souhaité approfondir les enjeux d'une telle inscription et a sollicité le réalisateur Marc Khamne afin qu'il témoigne au travers d'un film de la vie des bergers et éleveurs autour du mont Aigoual.

Aidé financièrement par plusieurs collectivités territoriales, organismes publics et privés le tournage du film a pu se dérouler d'août 2012 à juin 2013 sur le territoire.

Marc Khamne, guidé par l'association, a ainsi rencontré au fil des saisons, une dizaine d'éleveurs sédentaires et transhumants. Le film présente ainsi tous les types d'élevages du territoire : ovins lait ou viande, caprins, bovins ou équins. Il aborde également avec justesse et parfois pudeur les problèmes que peuvent rencontrer les éleveurs au quotidien : disparition des terres pastorales, dureté du métier, vie de famille, le loup, etc.

Les interviews de spécialistes entrecouperont les séquences pour davantage expliciter le lien avec la valeur universelle exceptionnelle du Bien Causse et Cévennes.



Le DVD aborde également, via des bonus, des moments forts du métier d'éleveur : le départ en transhumance, le ramassage du migou, l'agnelage, la tonte, le marquage des bêtes.

Au final, c'est un film de 53 mn qui a été présenté lors de nombreuses soirées remportant l'unanimité des spectateurs et suscitant, au-delà de sa valeur pédagogique, de riches échanges entre le monde agricole et non agricole.

Sa qualité a par ailleurs été récompensée le 18 octobre dernier, le film recevant le prix "mention spéciale du jury" lors du festival de cinéma "pastoralisme et grands espaces".

Contact :
Association Camprieu découverte
Mairie
30750 Saint-Sauveur / Camprieu
camprieudecouverte@gmail.com



Objectif n°2 : Former

Diagnostic :

Il n'y a pas d'école spécifique dédiée à la seule thématique de l'agropastoralisme. Cette activité englobe, dans le cadre de l'inscription au Patrimoine mondial, une multitude de pratiques, de techniques, d'attributs, que ce soit dans l'activité agropastorale elle-même ou au travers des éléments paysagers ou bâtis qu'elle génère. La diversité de thèmes et de pratiques rend difficilement saisissable la définition même de l'agropastoralisme, y compris pour ceux qui le pratique.

Trouver les mots justes pour expliquer une activité dans laquelle le geste prévaut n'est pas évident. Ainsi, de nombreux professionnels, qu'ils travaillent dans le secteur du tourisme, techniciens, élus ont émis le désir de réellement se former à la thématique de l'agropastoralisme et de ses attributs afin de pouvoir mieux l'explicitier et le partager.

Menaces :

Que ce soit le personnel d'accueil, le restaurateur, l'accompagnateur, l'élu devant élaborer un document de planification, tous doivent comprendre l'agropastoralisme, être informés et formés aux composantes qui le caractérisent au risque de prendre des décisions non adéquates au maintien de la VUE ou ne pouvant suffisamment le mettre en valeur.



L'Aveyron, viaduc de Millau

Propositions d'actions :

- Développer des formations auprès des professionnels (techniciens, élus, agriculteurs, restaurateurs, accompagnateurs d'activités, artisans, personnel d'OT, etc.) ;
- Aider à la structuration des réseaux (touristiques ou autres) ;
- Former les professionnels pour promouvoir la pertinence économique et technique des pratiques agropastorales.

Fiche-exemples :

- Navacelles : mise en place de journées de formations, informations et échanges

Exemple d'action déjà mise en œuvre :

MISE EN PLACE DE JOURNÉES DE FORMATIONS, INFORMATIONS ET ÉCHANGES

Porteur du projet : *Grand Site du Cirque de Navacelles / Syndicat Mixte Grand Site de Navacelles*



Moulins de la Foux



Puit fortifié de Saint-Michel-d'Alajou

Le Grand Site du Cirque de Navacelles couvre 46 000 ha, à cheval sur les départements du Gard et de l'Hérault et constitue 17% du Bien C&C. Il est constitué des causses méridionaux du Larzac, de Blandas et de Campestre, les gorges de la Vis et de la Virenque et du Cirque de Navacelles.

Cette curiosité géologique est le fruit d'une alchimie entre l'homme et la nature ; c'est l'homme qui a façonné ces paysages depuis des millénaires. Ce patrimoine exceptionnel par ses paysages, sa flore, sa faune et sa culture est reconnu au niveau national, européen et international. Cette renommée fait que chaque année, il attire environ 250 000 visiteurs. Ceci peut être une cause de contraintes pour le paysage et les conditions de vie des habitants, mais pour peu que nous ayons les moyens de les retenir plus longtemps, de leur offrir une découverte à la hauteur de leurs attentes, ils constituent une source de développement économique et touristique importante pour le territoire.

Le Syndicat Mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles a proposé aux acteurs du tourisme du territoire un cursus de journées de formations, informations et échanges. La première journée a été consacrée à la compréhension des différentes reconnaissances de ce territoire : « inscription au patrimoine mondial », « candidature au label Grand Site de France », démarche de gestion Natura 2000... Comprendre l'articulation de ces reconnaissances, ce qu'elles signifient, ce qu'elles peuvent apporter pour le territoire et comment y participer.

Deux autres journées autour des patrimoines du site ont été organisées : géomorphologie, agropastoralisme et biodiversité avec visites de terrain de différents lieux emblématiques : puits fortifiés de Saint-Michel, lavogne de Rogues, cromlech de Blandas, cave bâtarde de Campestre...



Ces journées se sont déroulées en coordination avec les offices de tourisme, l'Entente Causses et Cévennes et le CPIE des Causses méridionaux. Elles ont accueilli 70 à 30 participants selon les périodes et ont permis rencontres, échanges et informations entre les acteurs du tourisme du Gard et de l'Hérault, prestataires d'hébergements, d'activité de pleine nature, de restauration, artisans d'art, association accueillant du public...

Contact :
Grand Site du Cirque
Syndicat Mixte Grand Site de Navacelles
04 99 54 27 23
grandsitenavacelles@orange.fr



Objectif n°3 : Échanger

Diagnostic :

Le Bien Causses et Cévennes a été inscrit le 28 juin 2011 sur la liste du Patrimoine mondial donc assez récemment et débute ainsi dans l'aventure de gestion d'un site mondialement reconnu. La tâche est redoutable et belle à la fois mais la responsabilité telle, que les gestionnaires éprouvent le besoin d'échanger avec d'autres gestionnaires de Biens inscrits afin de confronter les méthodes, les enjeux, les outils, etc.

De plus, le Bien s'est vu assigner la tâche d'être pilote et exemplaire pour l'inscription d'autres sites, notamment dans l'arc méditerranéen, qui voudraient valoriser eux-aussi la pratique agropastorale.

Le fait de pouvoir échanger avec d'autres gestionnaires du Bien permettrait de voir comment ils répondent à des problématiques nouvelles pour le Bien Causses et Cévennes mais auxquelles d'autres pays sont confrontés depuis longtemps, telle que la présence de nouveaux prédateurs, les changements climatiques, etc.

Échanger pour mieux construire, comparer et évoluer pour s'ouvrir aussi aux autres cultures feront partie des objectifs à venir.

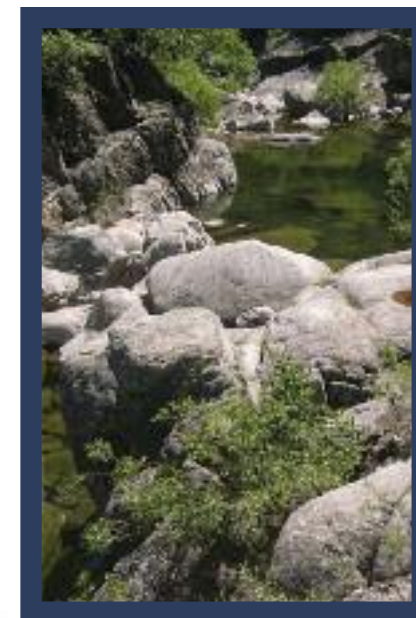


Vue de La Borie-du-Pont

Menaces :

Les différentes formes de pastoralisme et les paysages culturels produits sur la longue période sont, depuis de nombreuses décennies déjà, mis à mal par l'évolution de l'économie agricole et des territoires. Les zones de saltus largement utilisées par ces systèmes ne correspondaient en effet pas au modèle productiviste dominant et de larges pans de ces activités ont été abandonnées - c'est le cas de la majorité des pays de l'Union européenne, mais aussi des pays en voie d'adhésion (Balkans occidentaux et Turquie). On a ainsi assisté à la fermeture et banalisation massive des paysages ruraux et de ces espaces à histoire et vocation pastorales. À l'Est et au Sud, les menaces sont parfois différentes - le surpâturage existe par exemple, en raison de l'augmentation de la taille des troupeaux et de l'intensification humaine.

Face à ces menaces, la mise en commun de nos connaissances avec celles d'autres situations agro-sylvo-pastorales dans l'ensemble de la région est une nécessité. Le réseau de Sites en cours de construction doit permettre d'identifier les systèmes pastoraux remarquables et menacés et favoriser le travail d'inscription comme outil de préservation des paysages et de développement rural. Perte de biodiversité d'origine anthropique et des pratiques, changements climatiques, difficultés (mais aussi atouts) économiques sont des problématiques communes à ces territoires... qu'ils doivent étudier, comparer et comprendre ensemble.



Rivière du Chassezac

Propositions d'actions :

- Poursuivre les "réunions thématiques d'experts" sur l'agropastoralisme et publier le résultat de ces travaux ;
- Échanger des expériences sur des problématiques agricoles (prédateurs, vautours, etc.) et identifier des démarches innovantes ;
- Organiser des échanges avec d'autres sites inscrits ou candidats à l'inscription au titre de « paysage culturel de l'agropastoralisme » ;
- Construire un consortium de territoires de l'agropastoralisme multi-acteurs et répondre conjointement à des appels d'offre pour permettre au réseau de fonctionner

Fiche-exemples :

- Journées internationales d'échanges sur l'agropastoralisme

Exemple d'action déjà mise en œuvre :

JOURNÉES INTERNATIONALES D'ÉCHANGES SUR L'AGROPASTORALISME

Porteur du projet : Institut Agronomique Montpellier Méditerranée (IAMM)



Journées internationales de 2012

En tant qu'exemple de paysage culturel de l'agropastoralisme, Causses et Cévennes doit permettre de développer les échanges sur ce thème au niveau international. Pour cela, plusieurs colloques ont été organisés :

2007 : Meyrueis (Lozère - F) sur la définition, l'identification de l'agropastoralisme, la représentativité, les spécificités et la comparaison des paysages culturels de l'agropastoralisme.

2009 : Tirana (Albanie) sur les questions de patrimonialisation du pastoralisme et de ses liens avec le développement durable.

2012 : Montpellier (Hérault - F) et territoire Causses et Cévennes sur la gouvernance et la gestion territoriale.

Dans ce dernier cas, près de 16 pays du pourtour méditerranéen et d'Europe : Albanie, Algérie, Andorre, Croatie, Espagne, France, Grèce, Italie, Jordanie, Lybie, Maroc, Palestine, Portugal, Suède, Tunisie, Pays-Bas ont été représentés et ont participé à :

- Une journée de travail en salle ;
- Trois journées de terrain et d'échanges sur le territoire des Causses et des Cévennes ;
- Chaque journée de terrain : une réunion publique pour soumettre au débat des enjeux locaux et internationaux actuels et provoquer des échanges entre les acteurs internationaux et locaux ;
- Une demi-journée de synthèse par les membres du réseau et les participants.

Ces journées ont renforcé la connaissance sur l'agropastoralisme grâce à des échanges riches et fructueux. Ils se poursuivront afin que les paysages culturels de l'agropastoralisme puissent perdurer.



Contact :
Institut Agronomique
Montpellier Méditerranée
3191, route de Mende
34090 Montpellier
04 67 04 60 00



Annexes



1/ Délibération du Conseil d'administration du 18 octobre 2012 / Parc national des Cévennes *page 64*

2/ Motion sur le loup du 19/10/2012 de l'Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes *page 65*



Entente
Interdépartementale
des Causses et des Cévennes

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 19 OCTOBRE 2012 à 14h00

Délibération n° : CA_2012_20
Objet : **Motion sur le loup**

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul POURQUIER.

Étaient présents :

Pour le Département de l'Aveyron : Jean-François GALLIARD, Christophe LABORE, Corinne VERGONNER, Jean MILES

Pour le Département du Gard : Franck MAURIN, Laurent PONS, Thomas VIDAL

Pour le Département de l'Hérault : Frédéric ROIG

Pour le Département de la Lozère : Jean DE LESCURIE, Jean-Paul POURQUIER

Étaient absents :

Pour le Département de l'Aveyron : Jean-Claude LUCIF représenté par Jean MILES

Pour le Département du Gard : Patrick MALAVILLE

Pour le Département de l'Hérault : Marie-Christine BOUSQUET, François BOUTES, ayant donné pouvoir à Frédéric ROIG, Jacques RIGAUD

Pour le Département de la Lozère : Denis BERTRAND, Sophie PANTEL, ayant donné pouvoir à Jean-Paul POURQUIER

Le quorum était atteint ;

EXPOSÉ DES MOTS,

A ce jour, 53 attaques de loup ont été recensées sur le territoire du parc et dans du Bien Causses et Cévennes. La présence du loup suscite de nombreuses inquiétudes des agriculteurs quant à l'avenir de leur activité si aucune disposition n'est prise pour gérer cette menace.

Les Causses et les Cévennes ont été inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité en tant que paysage culturel vivant de l'agro-pastoralisme méditerranéen, témoignage de l'échelle agricole qui a façonné les paysages depuis des millénaires. Cette activité est aujourd'hui fragile et la menace du loup génère un risque non négligeable quant au maintien de l'agro-pastoralisme et donc à la préservation du Bien.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter une motion pour solliciter une intervention de l'État, garant devant l'UNESCO de la bonne conservation du Bien.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Considérant qu'il s'agit d'un développement durable et de maintien des atouts du Bien sans agro-pastoralisme sur le territoire des Causses et des Cévennes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO,

Considérant que les espèces, les habitats et les paysages qui constituent le valeur universelle exceptionnelle (VUE) des Causses et des Cévennes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO, dépendent en grande mesure des valeurs écologiques et des zones pastorales,

Considérant que l'État est garant devant l'UNESCO de la conservation du Bien Causses et Cévennes et que la gestion du loup relève de son niveau,

Le Conseil d'Administration de l'Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes :

Affirme sa solidarité avec les éleveurs du Bien Causses et Cévennes face aux dégâts subis par les troupeaux ces derniers mois et engage notamment l'Entente dans la poursuite d'actions de soutien à l'élevage pastoral.

Déclare aujourd'hui inacceptable l'installation permanente du loup sur le territoire du Bien avec ses activités agro-pastorales indispensables à la destination écologique des sites du Bien.

Demande dans ce cadre à l'État de faire passer à la révision du Plan national Loup et de la législation relative pour la prise en compte de la spécificité du territoire, et notamment la création de zones d'exclusion pour des zones d'élevage sédentaire et extensif de petite herbivorie et la possibilité de réaliser des filets de défense en cas de menace sur les exploitations.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées ;

Le Président de l'Entente Interdépartementale
des Causses et des Cévennes
Jean-Paul POURQUIER



Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes

9, rue Célestin Freinet
48400 Florac
04 66 48 31 23
contact@causses-et-cevennes.fr

www.causses-et-cevennes.fr

Maquette & mise en page
Renaud Lys - traitdeplume.fr

Impression
Philprint

Photographies

Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes, Parc naturel régional des Grands Causses, CPIE des Causses Méridionaux, Communauté de communes Vallée de l'Hérault : Manon de la Fourmière, Benoît Piquart Grand Site de Navacelles, SUAMME Languedoc-Roussillon, Chambre d'agriculture de la Lozère, Cévennes Évasion, La ferme caussenarde d'autrefois, Syndicat mixte Gorges du Tarn Jonte Causses, Syndicat des producteurs de pélarдон : K. Trochu et P. Leclair, Daniel Crépin, Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires, Communauté de communes Larzac Templier Causses et Vallées, Association Camprieu découverte, Georges Zinsstag, Myriam Bouhaddane-CAUE30, Carte EICC.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Les Causses et les Cévennes,
paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen
inscrit sur la Liste du patrimoine
mondial en 2011



Les Causses & les Cévennes
paysage culturel de l'agropastoralisme
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial